

Mouillez-vous !

Ensemble, imaginons l'avenir du mouillage
dans le Parc national des Calanques



PROSPECTIVE

**SYNTHÈSE DE L'ATELIER
PARTICIPATIF**

OUTILS COMPLETS

ÉCRIVRE

ACTES PARTICIPATIFS

SCÉNARIO 1

PRÉVENIR L'AUGMENTATION DE
L'AFFLUENCE ET RÉVALER LES
COMPLÈTS D'USAGES

ACTIONS DE SENSIBILISATION SPECIQUES

Le mouillage des bateaux dans les Calanques est un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité marine. Il est nécessaire de développer des outils de gestion et de sensibilisation adaptés à la situation.



- **L'atelier «prospective» constitue la deuxième étape** du processus d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages sur le territoire du Parc National des Calanques.

Il fait suite à une phase préalable de diagnostic, organisée au dernier trimestre 2019, autour de deux séries d'ateliers :

 - des ateliers par activités (batellerie, plongée, pêche, nautisme, sports de pagaie)
 - des ateliers par micro-territoires (rade de Marseille, archipels marseillais, calanques habitées, En Vau / Port Pin / baie de Cassis, baie de Ciotat).
- **Cette phase de diagnostic a permis de dresser un panorama complet des différents usages** du plan d'eau et de l'appréhension, par les différentes parties prenantes, des conflits d'usages et des interactions de ces derniers avec l'état des milieux marins. Cette phase s'est achevée par une première expression spontanée de types d'actions susceptibles d'apporter réponse aux enjeux identifiés.
- **Tenu le 1er Mars dernier, l'atelier «prospective»**, dont il est ici fait la synthèse, a pour objectif d'ouvrir au plus large le champ des solutions possibles pour répondre aux enjeux, au-delà des premières réflexions spontanées. Il vise à rassembler l'ensemble des éléments de réflexions issus des partenaires de la concertation, en alimentant celle-ci de retours d'expérience d'autres territoires. Les éléments recueillis permettront la construction ultérieure de plusieurs scénarios d'organisation alternatifs, en vue de l'élaboration ultime du schéma.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ATELIER

« PROSPECTIVE »

L'atelier «prospective» s'est tenu en différents temps successifs, repris dans la série de documents constitutifs de la synthèse de celui-ci :

- le partage de la définition des différents enjeux auxquels le schéma d'organisation des mouillages doit répondre ;
- un recensement le plus exhaustif possible des différents types de solutions susceptibles d'apporter réponse aux enjeux identifiés ;
- un échange collectif sur la notion de préservation d'un « bien commun », située au coeur même de la démarche ;
- un travail, sur la base d'un cadre de consignes contraint, obligeant chaque partie prenante à sortir de son regard habituel des problématiques et à adapter ses solutions spontanées.



Le présent document, et les 3 autres qui l'accompagnent, constitue **la synthèse de l'ensemble des éléments échangés** lors de ces temps successifs de réflexion collective.

2

RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION

Prévoir l'augmentation de l'affluence et réguler les conflits d'usages

CADRE DE CONSIGNES N° 1

CAHIER DES CHARGES

- 1 Relire les enjeux privilégiés du cadre de consignes
 - 2 Prendre connaissance des éléments spécifiques du cadre de consignes
 - 3 Prendre connaissance des outils/solutions à appliquer dans votre cadre de consignes
 - 4 Proposer sur la carte numéro 1 "vue d'ensemble"
 - 5 Transposer votre cadre de consignes sur les 4 micro-territoires
- + Étape alternative : vous pouvez créer d'autres solutions si vous avez de nouvelles idées

! ATTENTION : Pensez à bien respecter la légende pour que l'on puisse vous relire facilement et avoir le même système de représentation entre toutes les productions. Merci !

LES ENJEUX PRIVILÉGIÉS DU CADRE DE CONSIGNES

- enjeu 1 : Réguler les conflits d'usage
- enjeu 2 : Anticiper l'augmentation du nombre d'utilisateurs et la diversification des pratiques
- enjeu 8 : Garantir les expériences idéales du Parc

LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À VOTRE CADRE DE CONSIGNES

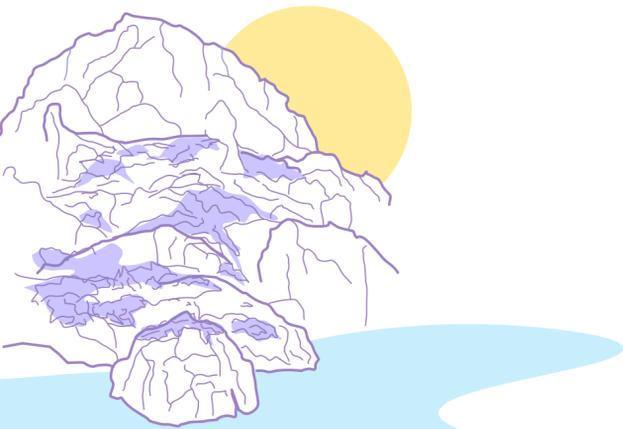
LES TYPES DE CONFLITS D'USAGES

Problématiques liées :

- à la vitesse des bateliers
- aux postes de pêche
- à la vitesse des jetskis
- au stationnement des kayaks
- à la densité du mouillage en zone d'intérêt touristique et aux zones d'abri
- aux zones de plongée vis-à-vis de la sécurité des plongeurs
- aux traversées difficiles liées aux nombreux passages
- à la superposition d'activités
- à la promiscuité qui donne un sentiment de surfréquentation
- aux enjeux qui créent un décalage entre l'idéal et la réalité
- aux "nouvelles" pratiques comme les bateaux boîte de nuit, les bateaux avec des enceintes...
- à une mauvaise gestion des déchets

LES TENDANCES EN TERME DE NOUVELLES PRATIQUES

- la location de particulier à particulier est en train de se développer
- le nombre de locations de petites embarcations sans permis se développe
- la pratique des sports de pagaie connaît un succès grandissant



LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **DEVEZ** UTILISER

- Critère temporel 
- Distinction accès pratiques encadrées et libres (28)
- Rendre lisible la matérialisation de l'organisation mise en place (36)
- Stockage des kayaks en fond de calanques (39)
- Stationnement des embarcations légères non motorisées (canoë-kayak, stand-up paddle): Fleurs d'amarrage embarcations légères motorisées ou non (12)
- Zone d'accès dissocié par activité en fonction d'un calendrier (27)
- Développer le mouillage en zones isolées et profondes (34)
- Désengorger les sites touristiques (61)
- Critère "approche sociale" Réservation des fonds de calanques aux motorisations hybrides
- Développer le mouillage organisé en veillant à préserver le paysage (33)

LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **POUVEZ** UTILISER

- Critère rayon d'évitage associé à une zone de mouillage encadrée (3)
- Mise en place d'une régulation de la fréquentation (21)
- Chenaux pour kayak (29)
- Anticiper les effets report (30)
- Critère météorologique
- Renforcement de la présence des agents sur site (26)
- Planning d'accès tournant pour les professionnels (59)
- Mouillage encadré sur ancre 
- Critère quantitatif
- Stationnement interdit aux kayaks sur les plages (32)
- Valorisation des bonnes pratiques (52)
- Éduquer / tester (53)
- Rotation des sites entre les organismes professionnels (64)



**VOTRE PROPOSITION SERA RÉUSSIE SI VOUS
REMP LISSEZ LES OBJECTIFS SUIVANTS**

OBJECTIF 1

RÉGULER INTELLIGEMMENT LES FLUX ET LES ACCÈS

OBJECTIF 2

AUCUN DES USAGERS N'EST LAISSÉ POUR COMPTE

OBJECTIF 3

**LE CADRE DE CONSIGNES S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS DE L'AFFLUENCE À
VENIR**



On a tout mis sur la carto d'ensemble, car on a pas eu le temps de faire les mini-territoires. Premier élément on a mis en avant la problématique d'affluence saisonnière. Donc effectivement on a mis en vert les moments et les lieux d'affluence saisonnière : le Frioul, Monasterio (plage), les deux calanques En-Vau et Port-Pin, Sormiou, Sugiton ("zone du Torpilleur"), Zone de l'île verte. Les moments : Juin, Juillet, Août et les Grands Week-ends, le reste c'est désert. C'est important de donner ce message car ça évitera que les politiques disent "il faut réglementer au maximum". On a mis une interdiction de bateaux à moteurs dans la Passe de Maire, pour tous les sports de pagaies qui passent par là et qui se font écraser. Interdiction totale, cela avait déjà été évoqué dans cet atelier. Après on a mis une zone de passage à 3 noeuds maximums, qui sont des passages critiques où il y a des dangers soit pour les baigneurs qui se reçoivent des vagues énormes, soit pour les plongeurs qui ont des bateaux qui leur passent dessus. Sur cette mesure on a la zone de la Calanques de Marseilleveyre, il y a la zone très connue de Cassis et Castelvieuil, la sortie de Port-Pin et d'En-Vau, ce qu'on appelle la Pointe Cacau qui est très critique ; et puis le passage de l'île verte à La Ciotat, la zone de la Ciotat elle-même. Dans tous ces endroits on demande une zone de 3 noeuds maximum. On a mis 3 noeuds maximum dans la zone des 300 mètres, car aujourd'hui ils passent à 15 noeuds dans les 50 mètres. La plus grande difficulté ce sera au niveau des bateaux des transporteurs de passagers. On a mis des zones de fleur d'amarrage dans les zones de pagaie et paddle, pour éviter qu'ils raclent les fonds de plages. On a vu les principales calanques, c'est là où on les a mis. On a défini les zones de mouillage pour les embarcations légères, on les a mis à des endroits particuliers pour les organiser. Là où il y a des bouées, il y a du mouillage organisé, des bouées supplémentaires en été qui peuvent être enlevées en hiver. Là où il y en a 50 en été il peut y en avoir 10 en hiver, c'est possible. Ce sont des zones à Posidonie, autant avoir ces éléments de mouillage. La plongée est très bien structurée, la ville de Marseille y travaille depuis de nombreuses années. Il y a des zones à améliorer, on les a figurées. Ça fonctionne bien sinon, les plongeurs sont très contents, il n'y a pas de conflit d'usage à ce niveau là. C'était la partie carte, sinon il y a la partie non-cartographique. Contrôle dans les ports pour les locations de particulier à particulier. Obligation d'avoir une autorisation pour entrer dans le parc, afin d'avoir des personnes vraiment sensibilisées aux problèmes du parc. Le label parc il existe pour les professionnels, mais il faudrait aussi un label pour les clubs associatifs et les individuels. Interdiction des bateaux boîtes de nuit dans l'aire adjacente, pour lutter contre la pollution sonore. Donia, l'application, rendue obligatoire via un téléchargement automatique à l'entrée et aux abords du parc. C'est quelque chose qui dans un ou deux ans sera possible sans problème. Ça se met sur mon smartphone sans que je m'en rende compte. Développement de l'info parc.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Augmentation bouées d'amarrage pour petites embarcations selon la saisonnalité Juin/Juillet/Août + Grands Week-Ends pour : le Frioul, Monasterio (plage), les deux calanques En-vau et Port-pin, Sormiou, Sugiton ("zone du Torpilleur"), zone de l'île verte.
- Interdiction de bateaux à moteurs dans la Passe de Maire
- Zones 3 noeuds max / 300 mètres : Marseilleveyre, Cassis, Castelvieuil, sortie Port-Pin et En-vau, pointe Cacau, passage de l'île Verte à La Ciotat, la zone de la Ciotat.
- Fleurs d'amarrages pour sports de pagaie
- Contrôle dans les ports des locations de particulier à particulier, autorisation nécessaire pour entrer dans le parc national
- Extension du label parc national à des associatifs et individus
- Interdictions des sonorisations excessives (bateaux boîte de nuit, mégaphone) dans les aires adjacentes au coeur du parc national
- Renforcement info parc

Ambition
écologique :



Faisabilité :



Financement
installation :



Financement
fonctionnement :



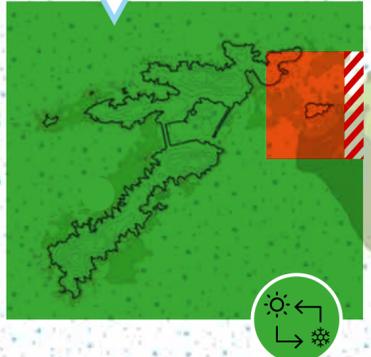
IDÉES DÉCALÉES

- Donia téléchargée automatiquement aux abords du parc



Groupe **1** Prévoir l'augmentation de l'affluence et réguler les conflits d'usages

Tous les Week-end de la belle saison et juin-juillet-août



Laissez-passer obligatoire + téléchargement DONIA automatique



-  Zone interdite au mouillage forain (ZIM)
-  Zone mouillage encadrée sur ancre
-  Zone interdite aux embarcations à moteur
-  Zone de mouillage équipement léger (ZMEL)
Zone de mouillage organisée (ZM0)
-  Zone 3 noeuds max
-  ZMEL bouées
-  Bouées plongées
-  Fleur d'amarrage kayaks et paddle
-  Affluence saisonnière

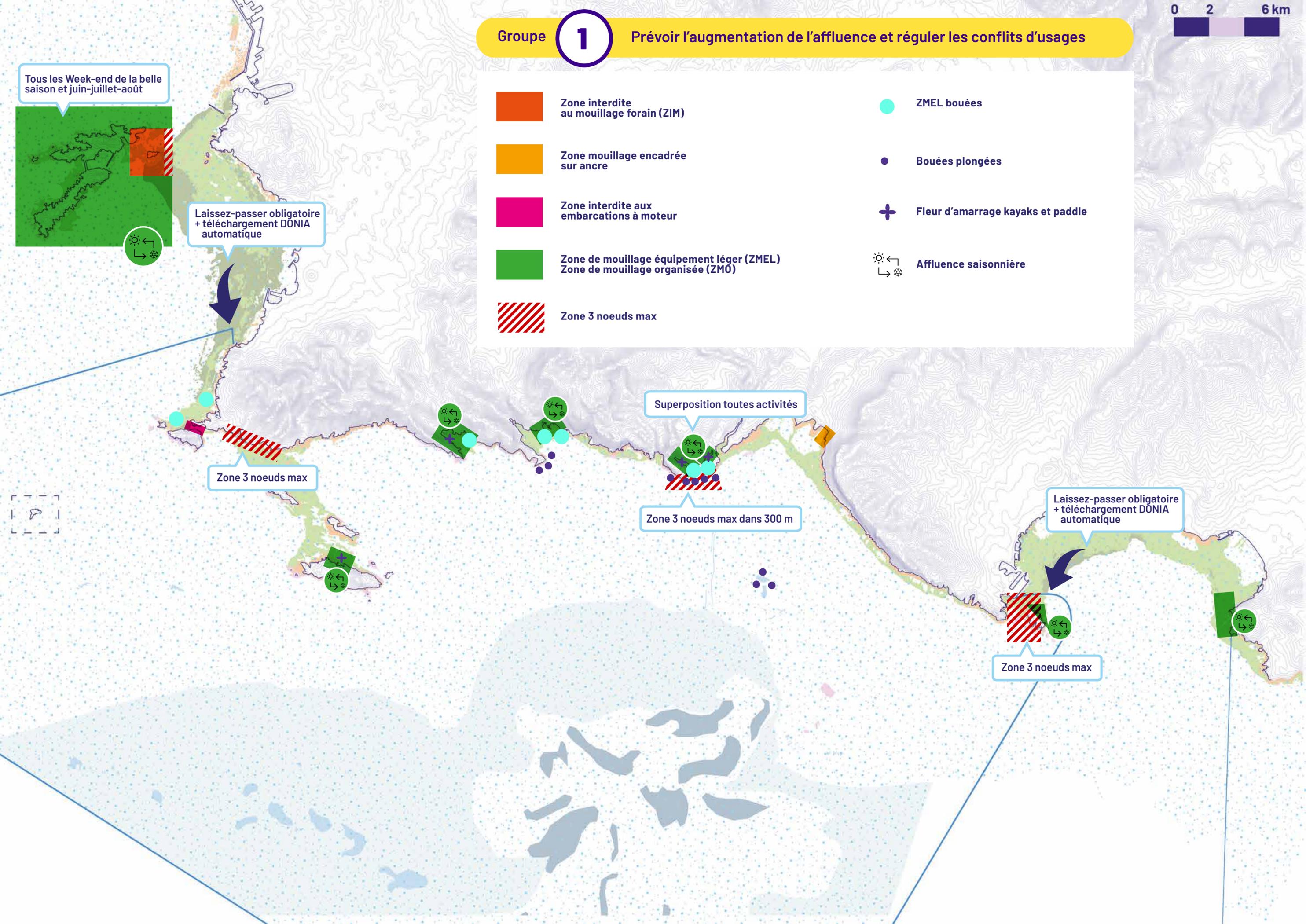
Zone 3 noeuds max

Superposition toutes activités

Zone 3 noeuds max dans 300 m

Laissez-passer obligatoire + téléchargement DONIA automatique

Zone 3 noeuds max



2

RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION

Maintenir l'équilibre du bien commun : préserver les aménités et les écosystèmes

CADRE DE CONSIGNES N° 2

CAHIER DES CHARGES

- 1 Relire les enjeux privilégiés du cadre de consignes
 - 2 Prendre connaissance des éléments spécifiques du cadre de consignes
 - 3 Prendre connaissance des outils/solutions à appliquer dans votre cadre de consignes
 - 4 Proposer sur la carte numéro 1 "vue d'ensemble"
 - 5 Transposer votre scénario sur les 4 micro-territoires
- + Étape alternative : vous pouvez créer d'autres solutions si vous avez de nouvelles idées

! ATTENTION : Pensez à bien respecter la légende pour que l'on puisse vous relire facilement et avoir le même système de représentation entre toutes les productions. Merci !

LES ENJEUX PRIVILÉGIÉS DU CADRE DE CONSIGNES

- enjeu 5 : Préserver l'équilibre du bien commun - maintenir un même niveau d'exigence du bien commun "Parc" pour les générations futures
- enjeu 9 : Protéger les habitats marins

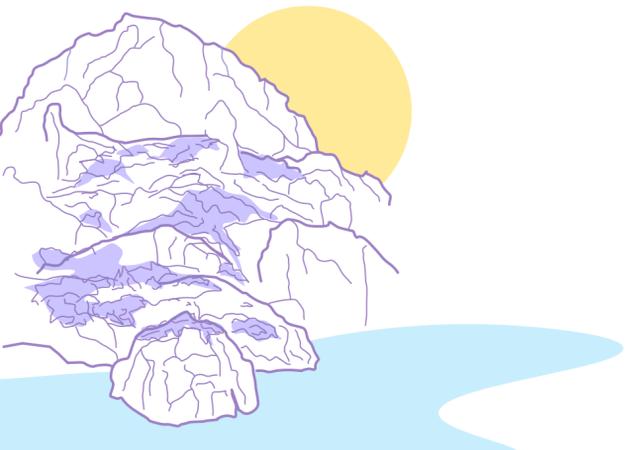
LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À VOTRE CADRE DE CONSIGNES

DES DONNÉES À PRENDRE EN COMPTE

- Ils forment la base de nombreux réseaux trophiques marins en les plaçant parmi les écosystèmes les plus productifs
- Augmentation et précision des études croisant empreinte écologique / impacts sociétaux
- Augmentation de l'acidité des mers et océans (CO²)
- Méd. + Posidonie = absorption du CO² / régulation climatique
- croissance de quelques centimètres par an et le temps de résilience n'est pas calculable à l'échelle humaine (100 m de perdu plus de 100 ans pour recoloniser)
- C'est la première zone de nurserie, première habitat en terme de production d'o₂, protection contre l'érosion côtière (évite le réensablement très onéreux des plages) et l'atténuation des houles cotières.

LES TENDANCES EN TERME DE NOUVELLES PRATIQUES

- Le tourisme vert augmente
- Des médias et militants écologiques militants de plus en plus agressifs contre les pollueurs
- Taxe environnementale en voie de généralisation



LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS DEVEZ UTILISER

- régulation par indicateurs éco-systémiques (tel seuil enclenche telle procédure)
- Critère quantitatif
- Assurer la diffusion des informations (45)
- Renforcement du contrôle et respect de la réglementation (22)
- Campagnes d'information partenariales (47)
- Éduquer / tester (53)
- Capitalisme vert : accompagner la transition écologique en orientant la production économique vers les solutions les plus vertueuses (60)
- Interdiction du mouillage forain ■
- Critère écologique
- Critère taille
- Critère compensation de mouillage
- Instauration de chartes (18)
- Baliser en cohérence avec les herbiers (25)
- Indicateurs d'efficacité des ZMEL (72)

LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS POUVEZ UTILISER

- Carte plastifiée sur la réglementation obligatoire (44)
- Incitation à adopter les ancrages les plus efficaces et les moins impactantes du marché (16)
- Mouillage en cordage léger (1)
- Généraliser l'usage de l'outil « Donia » donnant accès à une cartographie précises des habitats marins (17)
- Opération "bateaux bleus" (19)
- Elaborer une liste de produits ayant un moindre impact sur l'environnement (40)
- Reprise à la casse (58)
- Drone policier de l'environnement (64)
- Accroître le niveau de formation (43)
- Développer les fonctionnalités des équipements en les utilisant comme récifs artificiels (37)
- Mouillage encadré sur ancre ■
- Dispositif écologique d'ancrage utilisé dans les ZMEL : le scellement d'ancrage (7)
- Dispositif écologique d'ancrage utilisé dans les ZMEL : l'enroulement hélicoïdal (8)
- Mise en place de "patrouilles bleues" (20)
- Bouées innovantes permettant de suivre la qualité de l'eau (68)
- Bouées innovantes permettant de diffuser l'information (69)
- Communication à destination des usagers nautiques : plaquette informative de sensibilisation et topo guide (13)



**VOTRE PROPOSITION SERA RÉUSSIE SI VOUS
REMP LISSEZ LES OBJECTIFS SUIVANTS**

OBJECTIF 1

LA "SOMME" DES ESPACES PROTÉGÉS EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU TEMPS 0

OBJECTIF 2

CHAQUE PROPOSITION REND UN SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE

OBJECTIF 3

NI LES AMÉNITÉS NI LES ÉCOSYSTÈMES NE SONT SACRIFIÉS AU PROFIT D'UNE SOMME SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU TEMPS 0



On a inversé "aménités" et "écosystèmes", on préférerait dans ce sens là. Trouver un mode de régulation du plan d'eau pour préserver dans la durée le bien commun, les ressources et les aménités. On s'est focalisé sur la calanque de Port-Pin et En-Vau, car elles sont assez étroites. L'objectif serait d'interdire le mouillage sur les herbiers, limiter dans le temps l'amarrage à une bouée. Limiter les stationnements de nuit à quelques bouées pour les calanques d'En-Vau, Port-Pin, Sormiou et Morgiou. Les calanques abritées. Pour redire un peu ce qui a été dit précédemment : interdire la diffusion sonore de la musique pour préserver l'écosystème. Au niveau de la gouvernance et des prises de décisions on a pensé à un comité de mouillage qui regrouperait les différents acteurs (L'État, les pros, les scientifiques, les utilisateurs du plan d'eau) qui se réunirait chaque année pour suivre l'évolution et l'efficacité du dispositif mis en place, pour proposer des solutions d'adaptation et d'évolution aux différents décideurs. Pour tout ce qui était éléments de communication on a pensé à flyers, affiches, site web, application smartphone pour les outils numériques. Sinon on pense que les relais principaux ce seront les humains au coeur du dispositif, que ce soit les acteurs économiques (loueurs par exemple, les chambres d'hôte, les hôtels, etc.) les acteurs scientifiques - qui pourraient faire des spots de pub ou participer à tout ce qui est médiatisation - et les guides qui travaillent dans le parc.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Interdiction du mouillage sur herbiers
- Limiter dans le temps l'amarrage à une bouée : Port-Pin, En-Vau
- Limiter les bouées de stationnement de nuit : En-Vau, Port-Pin, Sormiou, Morgiou
- Interdiction des sonorisations amplifiées
- "Comité de mouillage" instance consultative (évaluation, évolutions, décisions)
- Outils de communication centrés sur la médiation de terrain (pros, scientifiques, éco-gardes)

Ambition
écologique :

Faisabilité :

Financement
installation :Financement
fonctionnement :

En fait les écosystèmes c'est principalement la question des habitats avec la posidonie, pour la reproduction de la chaîne alimentaire. On s'est posé la question de cette façon. Sur les aménités on s'est dit que entre l'été et l'hiver on allait pas faire les mêmes organisations, de façon à ce que lorsque la fréquentation est plus faible et que la charge est moins importante, il n'y ait pas de soucis. En comparaison du niveau des organisations estivales, les mouillages hivernaux sont assez libres puisqu'il n'y a pas de sur-fréquentation. Le point principal c'est qu'on a défini UNE zone sur tout le territoire, pour voir si l'écosystème se reconstitue, donc si ça vaut le coup d'interdire. En baie de la Ciotat, pas la première après le port, mais la seconde zone sableuse en baie de la Ciotat. Pour les autres endroits on propose simplement des aménagements d'été, soit gratuits les premiers 24h, puis payant les 24H suivantes, puis on dégage ensuite pour que ça tourne. Sinon des aménagements ponctuels pour des lieux particulièrement intéressants un stationnement de 2h. Pareil avec la question, ces choses là sont couplées avec des personnes (sur place) qui peuvent expliquer le pourquoi du comment des affaires. Ça les fait travailler dans une position qui ne les mets pas en défaut avec personne, car ils n'ont pas de rapport d'argent. Ils sont en position sympathique, ils expliquent, ils rappellent une règle. Sur les Calanques d'En-Vau et Port-Pin on est tombé d'accord avec des mouillages estivaux organisés avec des mouillages écologiques plutôt que des zones, qui définissent en fait des endroits dans lesquels on passe à toute vitesse et des endroits où on est très mal mouillé sur de la Posidonie, et les vagues de passage font qu'on ramasse... les trucs. Le seul autre endroit où on a dit qu'on était pour une interdiction c'était le fond à Riou de la petite calanque avec la plage, parce qu'il n'y a pas de raison de se tanquer au ras de la plage. Si c'est une plage c'est une plage, pas besoin de mouiller devant. Après tout les autres endroits de plage sont protégés pour la baignade et les activités, il fallait le faire là aussi. Sur les Calanques de Sormiou et Morgiou, Sugiton, ça ressemblerait plutôt à ... A Sormiou à une zone de mouillage léger d'été, et puis sur Sugiton et Morgiou pareil, mouillage d'été sur bouée écologique. Est-ce qu'il y a autre chose, je crois pas ? On a considéré que le Frioul était libre (rires) et qu'ils se revendiquaient comme ça donc on avait rien à en dire. On n'a pas rempli les grandes cartes, car il n'y avait rien à en dire.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Saisonnalité marquée : une gestion hiver, une gestion été
- Mouillage été :
- Norme = 24h gratuites puis 24h payantes puis obligation de départ
- Zones exceptionnelles = stationnement 2h gratuites puis obligation de départ
- Médiation humaine (éco-garde pour rappel règle et gardes-moniteurs pour contrôle)
- Bouées écologiques : Sormiou, Sugiton, Morgiou
- Mouillage hiver : libre
- Interdiction mouillage plage Riou
- Expérimentation : jachère absolue toute l'année pour mesurer la résilience de l'écosystème (baie de la Ciotat)
- Mouillage sur bouées écologiques (toute l'année) : En-Vau et Port-Pin

Ambition écologique :



Faisabilité :



Financement installation :

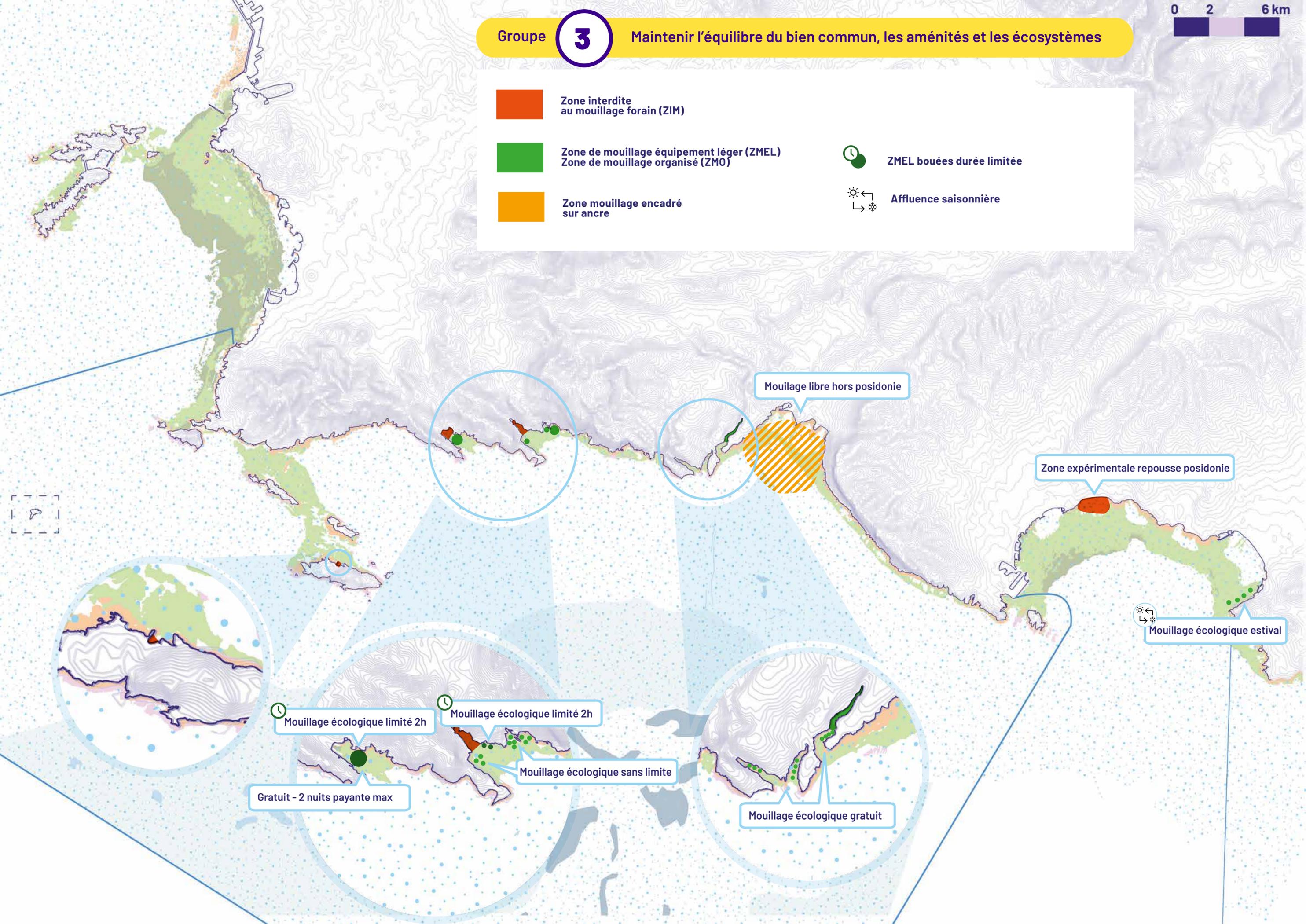


Financement fonctionnement :



Groupe **3** Maintenir l'équilibre du bien commun, les aménités et les écosystèmes

-  Zone interdite au mouillage forain (ZIM)
-  Zone de mouillage équipement léger (ZMEL)
Zone de mouillage organisé (ZMO)
-  Zone mouillage encadré sur ancre
-  ZMEL bouées durée limitée
-  Affluence saisonnière



Je rejoins un peu ce qui a été dit : maintenir les habitats en privilégiant le tourisme vert, associer les représentants des usagers à la gouvernance et à la prise de décision. On peut citer dans la communication, l'outil Donia avec QR-Code sur bouée, indiquant les services ou pas dans chaque calanque (points d'eaux, WC, commerces, etc.). Un plan de balisage pour les communes sur Internet, avec l'application Donia, on y revient. Après actions de sensibilisation : patrouilles bleues, éco-gestes, actions auprès des sociétés nautiques, et charte d'usages des mouillages. Que ce soit bien clair ! Sans moyen de coercition. Je pense que la sensibilisation semble plus efficace, bien qu'à certains moments il faut pouvoir tacler les récidivistes. Sur d'autres outils : ZIEM /ZIM les poursuivre et les améliorer. Optimiser aussi le contrôle d'informations du parc, non seulement marin mais terrestre, car on voit débarquer dans les Calanques des personnes qui cherchent des commerces, et des points d'eau, etc. Même la vente des T-Shirts ! Cela manque complètement d'informations ! Positionnement des ZMEL sur des récifs artificiels avec des bouées rétractables. Essayer de développer des mouillages dans l'esprit d'hôtels à poissons, parce qu'il y a des zones où on est pas sûr de la densité pour mettre une ancre à vis, et on est pas équipé nous, pour mettre sur des roches avec un appareil à air comprimé. Donc on ferait d'une pierre deux coups avec un hôtel à poissons. Un hôtel à poissons c'est un bloc de béton avec des trous et des nuances, cela nous paraît intéressant ces récifs artificiels. Faire un "état 0", un état "avant" et un état "après" les mouillages dits saisonniers.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Représentants des usagers associés aux prises de décisions
- Privilégier sensibilisation à répression : patrouilles bleues, éco-gestes, charte du "bon mouillage", formations auprès des sociétés nautiques
- Donia = centre névralgique des infos
- QR-Code sur bouées = aperçu de l'offre de services / calanque
- Plan de balisage / commune
- Bouées rétractables sur récifs artificiels favorisant la biodiversité ("hôtels à poissons")
- Systématiser l'étude d'impact du mouillage saisonnier (comptages des espèces à un moment précédant l'installation, au moment de l'installation et après le retrait en fin de saison)

Ambition
écologique :

Faisabilité :

Financement
installation :Financement
fonctionnement :

Groupe

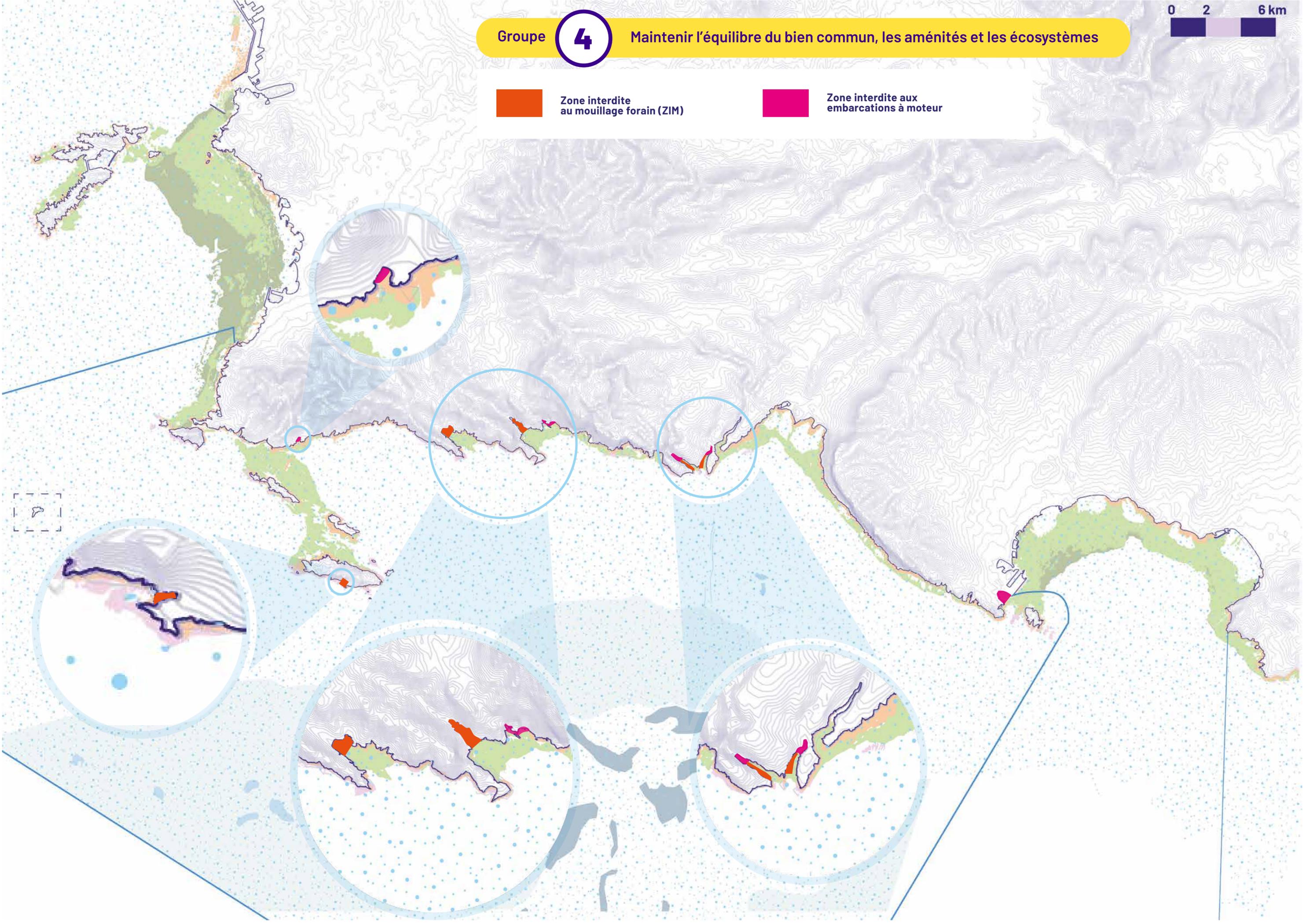
4

Maintenir l'équilibre du bien commun, les aménités et les écosystèmes

0 2 6 km

 Zone interdite au mouillage forain (ZIM)

 Zone interdite aux embarcations à moteur



Bon alors nous on s'est attaché au mouillage, et en réalité on a fait quelque chose assez simple. On va pas répéter tout ce qu'on a dit sur la sur-fréquentation qu'on connaît depuis des décennies, par contre, ce qu'il faut protéger avant tout c'est l'herbier de Posidonie, car c'est là qu'il y a eu le plus de dégât dans les années précédentes. Pour simplifier : tout ce qui est vert, en dehors des zones qui existe déjà, on l'a mis en ZMEL. Après pour l'emplacement des bouées il faudra qu'on en discute avec les services compétents. Je tiens à rappeler quand même qu'entre 2005 et 2009 je faisais partie du GIP des Calanques, qu'il y a eut une étude sur le mouillage organisé dans les Calanques de Sormiou et de Morgiou, que de superbes schémas ont été faits, et que nous n'avons pas eu de nouvelles depuis. Peut être que vous avez pu récupérer ce qui c'est fait à cette époque là ? Pour nous ce n'est pas nouveau, mais on enfonce le clou en disant qu'il faut protéger les herbiers de Posidonie bien sûr, mais qu'il ne faut pas interdire le mouillage partout, sauf les zones qui existent déjà. Il existe des ZIM (Zones interdites au mouillage) dans les Calanques de Morgiou et de Sormiou, et peut-être que Callelongue et Marseilleveyre vont confirmer ou infirmer ce que je veux dire... Il n'en n'existe pas ? Vous les avez demandées ? Très bien ! Ensuite, nous avons insisté sur le fait que les pratiquants (bateliers, plongeurs, chasseurs), les associations et les structures soient les formateurs de leurs clients et de leurs personnels. On aimerait bien que ces structures là, comme les bateliers par exemple, puisqu'il y en avait deux à ma table, fassent une formation spécifique à leur skipper. Mais également que la structure obtienne par les connaissances et les manières spécifiques d'utiliser les Calanques, un label ou un agrément "Parc National", pour donner un peu plus d'importance et de sérieux à ces structures là. C'est aussi valable pour les associations terrestres. Toute association ou toute structure qui travaille dans le Parc National - à voir avec le Parc si c'est réalisable - doit pouvoir obtenir un document qui dit : "cette association a eu la bénédiction du parc pour faire ses activités." Trente seconde pour conclure ? Et bien mettez vite vite les bouées en place !

FICHE SYNTHÉTIQUE

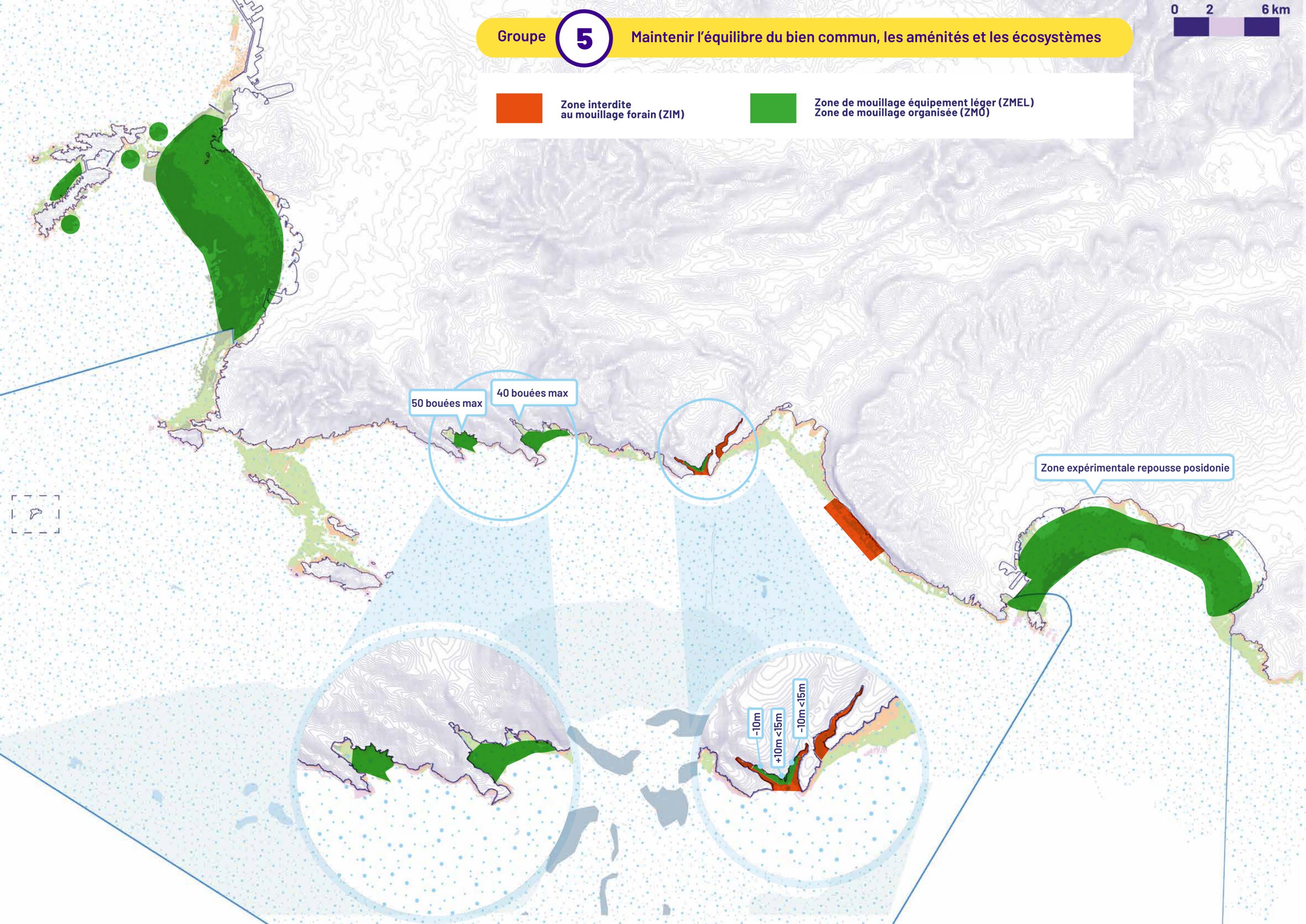
- ZMEL sur toutes les zones à herbier de Posidonie
- ZIM maintenues là où elles sont actuellement
- Label "Parc National" pour les structures formant de manière écologique leurs équipes et adhérents

Ambition écologique :	★★★☆☆	Faisabilité :	★★★★★
Financement installation :	★★★★☆	Financement fonctionnement :	★★★★★

Groupe **5** Maintenir l'équilibre du bien commun, les aménités et les écosystèmes



Zone interdite au mouillage forain (ZIM) **Zone de mouillage équipement léger (ZMEL) / Zone de mouillage organisée (ZM0)**



50 bouées max

40 bouées max

Zone expérimentale repousse posidonie

-10m

+10m < 15m

-10m < 15m

2

RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION



Permettre à chacun de vivre son expérience idéale sans se soucier de la pérennité du bien commun

CADRE DE CONSIGNES N° 3

CAHIER DES CHARGES

- 1 Relire les enjeux privilégiés du cadre de consignes
 - 2 Prendre connaissance des éléments spécifiques du cadre de consignes
 - 3 Prendre connaissance des outils/solutions à appliquer dans votre cadre de consignes
 - 4 Proposer sur la carte numéro 1 "vue d'ensemble"
 - 5 Transposer votre scénario sur les 4 micro-territoires
- + Étape alternative : vous pouvez créer d'autres solutions si vous avez de nouvelles idées
- ! ATTENTION : Pensez à bien respecter la légende pour que l'on puisse vous relire facilement et avoir le même système de représentation entre toutes les productions. Merci !**

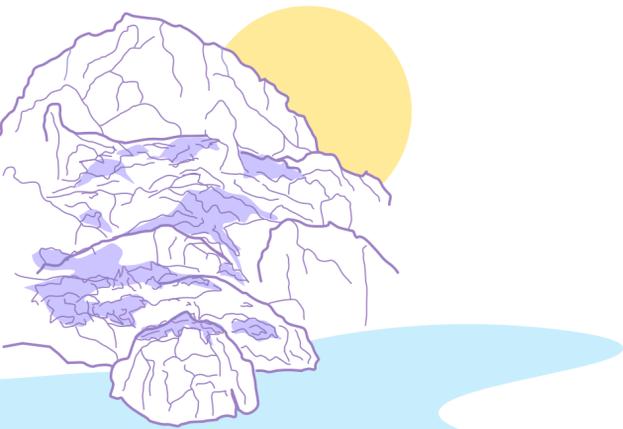
LES ENJEUX PRIVILÉGIÉS DU CADRE DE CONSIGNES

- enjeu 3 : préserver le niveau d'emploi issu des activités professionnelles vivant de l'attractivité du territoire et de ses richesses naturelles
- enjeu 8 : Garantir les expériences idéales du Parc

LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À VOTRE CADRE DE CONSIGNES

PRATIQUES À INCLURE

- La plaisance avertie
- La plaisance en location
- Le transport de passagers (gros tonneaux)
- Le transport de passagers avec skipper
- La plongée en club
- La plongée pratique libre
- Le kayak encadré
- Le kayak en pratique libre
- La chasse sous-marine
- La pêche professionnelles
- La pêche amateur
- La baignade
- Les pratiques festives (bruit, regroupement)
- La consommation des lieux phares du parc
- La recherche de tranquillité
- Les regroupements
- Le Pic nic et la petite restauration
- La bronzette et la quiétude
- Le cliff diving
- Le jet ski
- Les explorateurs de nature
- seadoo
- kite-surf
- hydrojet
- PMT
- whale watching
- exploration via sous-marin



LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **DEVEZ** UTILISER

- Critère "approche sociale"
- Critère météorologique
- Planning d'accès tournant pour les professionnels (57)
- Organiser les usages avec des licences (70)
- Développer le mouillage en zones isolées et profondes (34)
- Éduquer / tester (53)
- Développer le mouillage organisé en veillant à préserver le paysage (33)

LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **POUVEZ** UTILISER

- Encadrement de la location (42)
- Encourager la reconversion (58)
- Campagne de sensibilisation (14)
- Renforcement de la présence des agents sur site (26)
- Réservation des fonds de calanques aux motorisations hybrides (31)
- Bison futé du Parc (48)
- Application smartphone balisage (49)
- Visibilité de la délimitation du Parc (50)
- Planning d'accès tournant pour les professionnels (57)



**VOTRE PROPOSITION SERA RÉUSSIE SI VOUS
REMP LISSEZ LES OBJECTIFS SUIVANTS**

OBJECTIF 1

AUCUN DES USAGERS N'EST LAISSÉ POUR COMPTE

OBJECTIF 2

LES PRATIQUES SONT TRAITÉES DE MANIÈRE ÉQUITABLES

OBJECTIF 3

CHAQUE PRATIQUE DISPOSE D'UN NOMBRE DE MILES/M² ÉGAUX



Nous on était sur le scénario 3, donc après réflexion on a abandonné les idées de Rave party, de course nautique, rassemblement de tout genre... Plus sérieusement on a essayé de concilier une dimension économique, une dimension réglementation des conflits d'usages. On a réparti en 5 grands secteurs, 4 et 5 avec le Frioul justement. On a concentré toute l'approche sociale, l'aspect éducatif environnemental et espaces de convivialités (pique-nique, regroupements sur le Frioul). Tout ce qui concerne les activités de kayaks paddle, on les a concentré sur le secteur des Goudes, Port-Pin, En-Vau, Pointe Cacau et le secteur aussi de L'Île verte. La plongée on les a réparti autour de Riou et au Planier. Tout ce qui est jet-ski ça a été concentré sur Cap Canaille. On a mis des zones d'exclusion de mouillage sur la rade de Marseille, le fond de la baie de Cassis et de la Ciotat, sachant qu'au fond de cette zone on a quand même mis une zone de mouillage. En dehors de cette exception, juste derrière cette zone on a mis le mouillage en eaux profondes. Pour tout ce qui est pêche on va dire le grand large, ainsi que le Whale Watching. Pour ces activités principales voilà donc les 5 grandes zones. Sur le plan de la gouvernance on intègre dans cette cellule de gouvernance des représentants des clubs de professionnels, on imaginait même un système de tirage au sort pour les pratiquants libres pour participer à cette instance de décision. Sur le plan de la communication on propose un système d'information notamment sur la rotation des activités sur un même espace pour éviter les conflits d'usages. Un système de calendrier qui permette de renseigner sur ces activités et une brochure par usage. Sur les actions de sensibilisation spécifiques on prévoit un renforcement de la présence des agents sur site pour contrôler les licences, éduquer à la gestion des conflits, faire des campagnes de sensibilisation auprès des capitaineries, les instances jeunesse et sport. Les aspects réglementaires spécifiques : des licences par zone, payantes labellisées "Parc national". Tout ce qui est paddle, c'est interdit de sortie au-delà de force 3, tout ce qui est kayak au-delà de force 5, et Kite jusqu'à force 6. Réglementation horaire pour tout ce qui chasse sous-marine. Enfin les outils numériques, on imaginait reprendre l'appli Bison fûté du Parc, l'application smartphone balisage avec une alerte météo pour savoir quelles activités pratiquer.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Gouvernance mixte : représentants professionnels + pratiquants plan d'eau (tirés au sort)
- Licence payante par zone
- Rotation calendaire des activités
- Plaquette par activité (calendrier et explications)
- Renforcement des gardes-moniteurs sur le plan d'eau : contrôle licences / médiation
- Renforcement des guides auprès des points de contact avec le public
- Appli "Bison fûté" (estimation de la fréquentation par zone) augmentée du plan de balisage et des alertes météo pour moduler ses activités en fonction des intempéries

Ambition
écologique :



Faisabilité :



Financement
installation :



Financement
fonctionnement :



IDÉES DÉCALÉES

- Répartition en 5 grands secteurs, monopolisé chacun par un ensemble de pratiques cohérentes
 - Pagaie : Port-Pin, En-Vau, Pointe Cacau, L'Île verte
 - Plongée : Riou / Planier
 - Jet-Ski : Cap Canaille
 - Nageurs (interdiction mouillage) : Rade de Marseille, fond de baies Cassis / La Ciotat
 - Pêche / Whale Watching : grand large

Groupe **6** Permettre à chacun de vivre son expérience idéale sans se soucier de la pérennité du bien commun

-  Zone interdite au mouillage forain (ZIM)
-  Zone interdite aux embarcations à moteur
-  Zone de mouillage équipement léger (ZMEL)
Zone de mouillage organisée (ZMÓ)
-  Zone mouillage encadrée sur ancre

 Planning d'accès tournant pour les professionnels

 Délimitation usage

Développer le mouillage organisé en veillant à préserver le paysage

Approche sociale, lieu d'éducation à l'environnement et de convivialité

 Plongée

 Kayak / paddle

 Plongée

Kayak, paddle, bateliers

mouillage en zone profonde

Jetskis

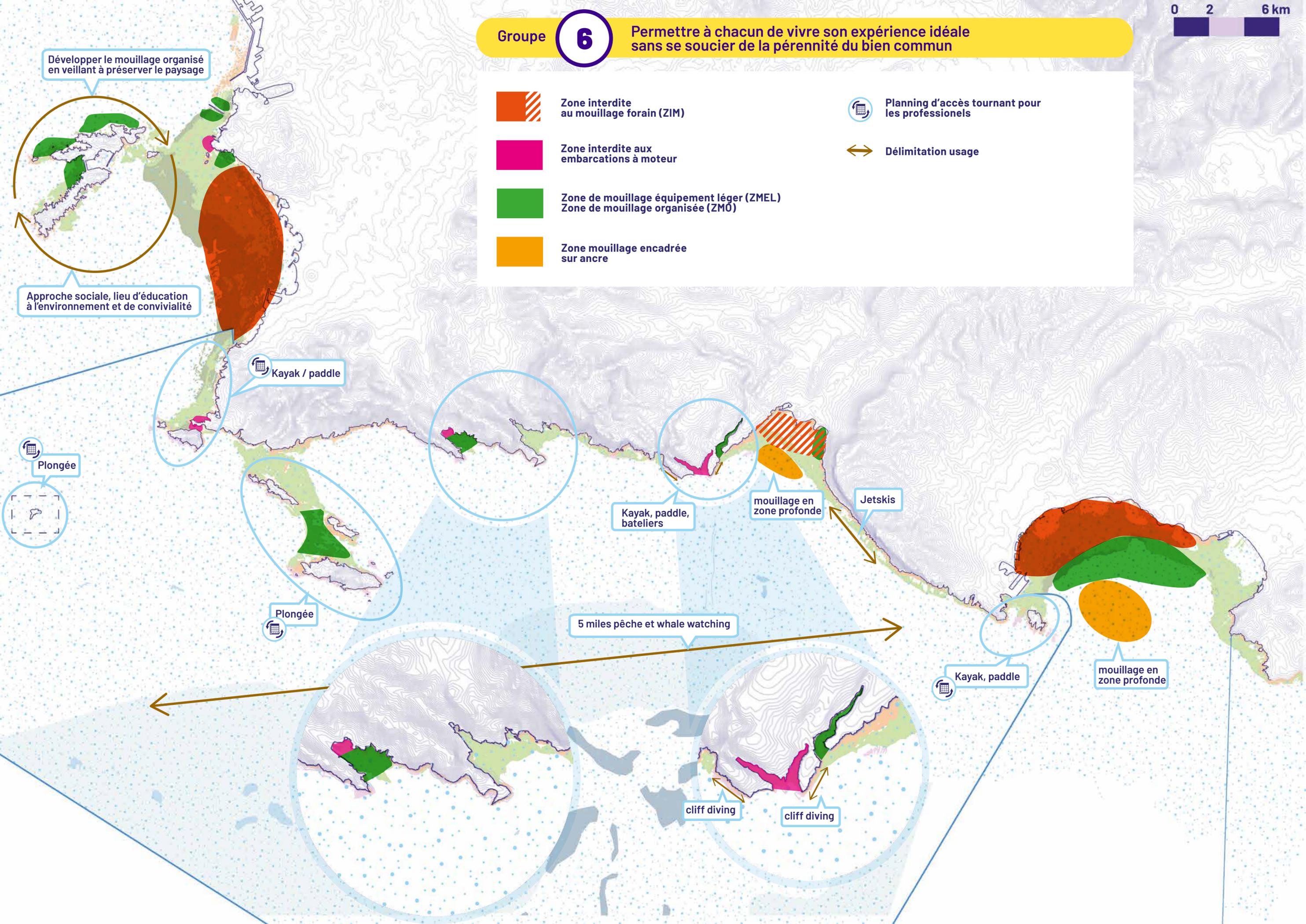
5 miles pêche et whale watching

 Kayak, paddle

mouillage en zone profonde

cliff diving

cliff diving



Brigades de surveillance et du respect de la réglementation beaucoup plus poussées. Au delà de faire des espaces dédiés, pour éviter les conflits d'usages et sans limiter les pratiques et sans avoir d'impact sur le tissu économique, parce que réglementer, limiter ou même temporaliser les activités ça veut dire à un moment donné qu'on risque de toucher au tissu économique. On est parti sur un renforcement des brigades qui sont là pour faire respecter la réglementation sur les différentes zones, renforcer l'information et la communication en se servant du tissu local, de l'office de tourisme, des actions spécifiques envers les usagers. On avait quand même défini quelques zones estivales qu'on souhaitait préserver totalement de tout usage et définir quelques zones surtout au niveau des Calanques de Cassis où les usages à part la baignade seraient totalement interdits.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Renforcer la présence des éco-gardes pour contrôler et verbaliser
- Renforcer les éco-gardes, l'information et la communication
- Zone estivale sans activité (excepté baignade) : Cassis

Ambition
écologique :

Faisabilité :

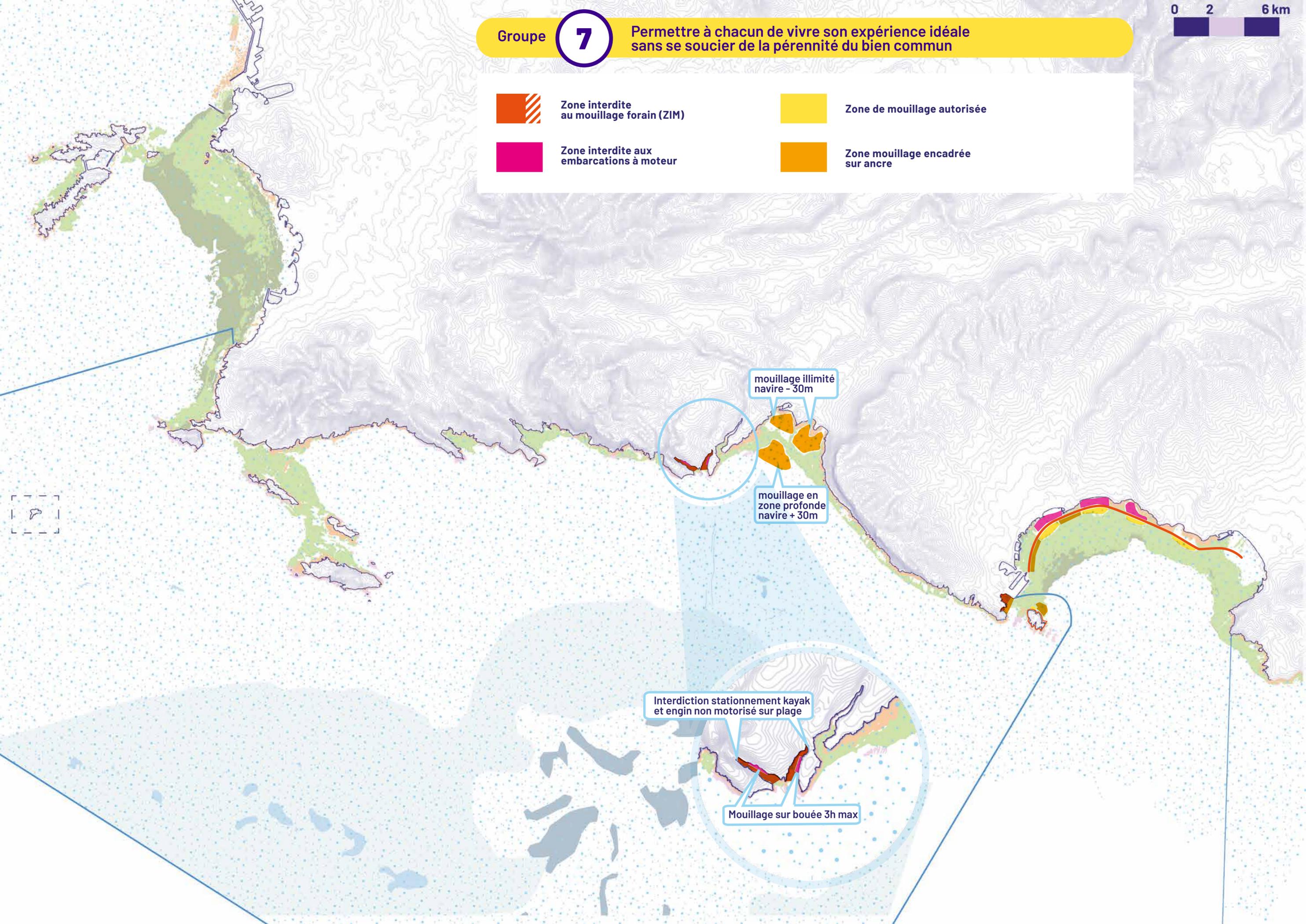
Financement
installation :Financement
fonctionnement :

Groupe

7

Permettre à chacun de vivre son expérience idéale sans se soucier de la pérennité du bien commun

-  Zone interdite au mouillage forain (ZIM)
-  Zone de mouillage autorisée
-  Zone interdite aux embarcations à moteur
-  Zone mouillage encadrée sur ancre



Nous ce qu'on a fait, c'est du zonage. C'est plutôt visuel. Si on voit le Frioul il y a les activités plaisance, locations, transports passagers, kayaks, festifs, pique-nique et quiétude. Donc nous a choisi que tout le monde ait sa place au Frioul, mais sur des toutes petites zones. Ceux qui font du bruit par exemple c'est derrière la digue du Frioul, ceux qui veulent la quiétude c'est plutôt au fond des Calanques de Morgiret. Par exemple pour le jet-ski il partirait du port du Frioul, il pourrait faire le tour du château d'If et éventuellement faire le tour par le Nord et aller entre l'Estaque et le Frioul. Pour le kayak, il y aura des Calanques spécifiques par contre. On veut vraiment que tout le monde ait accès au Frioul. On a essayé de contenter tout le monde donc on est parti du général, on a essayé de déterminer des zones générales d'activités, et après pour éviter les conflits d'usages on a compartimenté. On a fait pareil sur Riou : chaque activité a sa place dans les lieux très demandés. La taille de cette zone par exemple c'est 1/2 mile, c'est pas énorme. Ça peut être une toute petite zone. Pour les bruyants on savait pas trop où les mettre, moi je voulais les mettre au Planier puisqu'il n'y a même plus de gardien, ça gêne personne ! En suite pour que les gens comprennent bien il y aurait évidemment des plaquettes pour leur dire précisément quels endroits leur seraient dédiés. C'est assez compliqué...

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Tout le monde a un "bout" de toutes les Calanques. Zonages précis (même Calanque = plusieurs zones, 1 activité / zone)
 - Sauf Kayak pour Cal de St-Estève, île de la Mounine et Ouest de Callelongue
- Activités bruyantes : Planier
- Plaquette/carte par activité

Ambition écologique :



Faisabilité :



Financement installation :

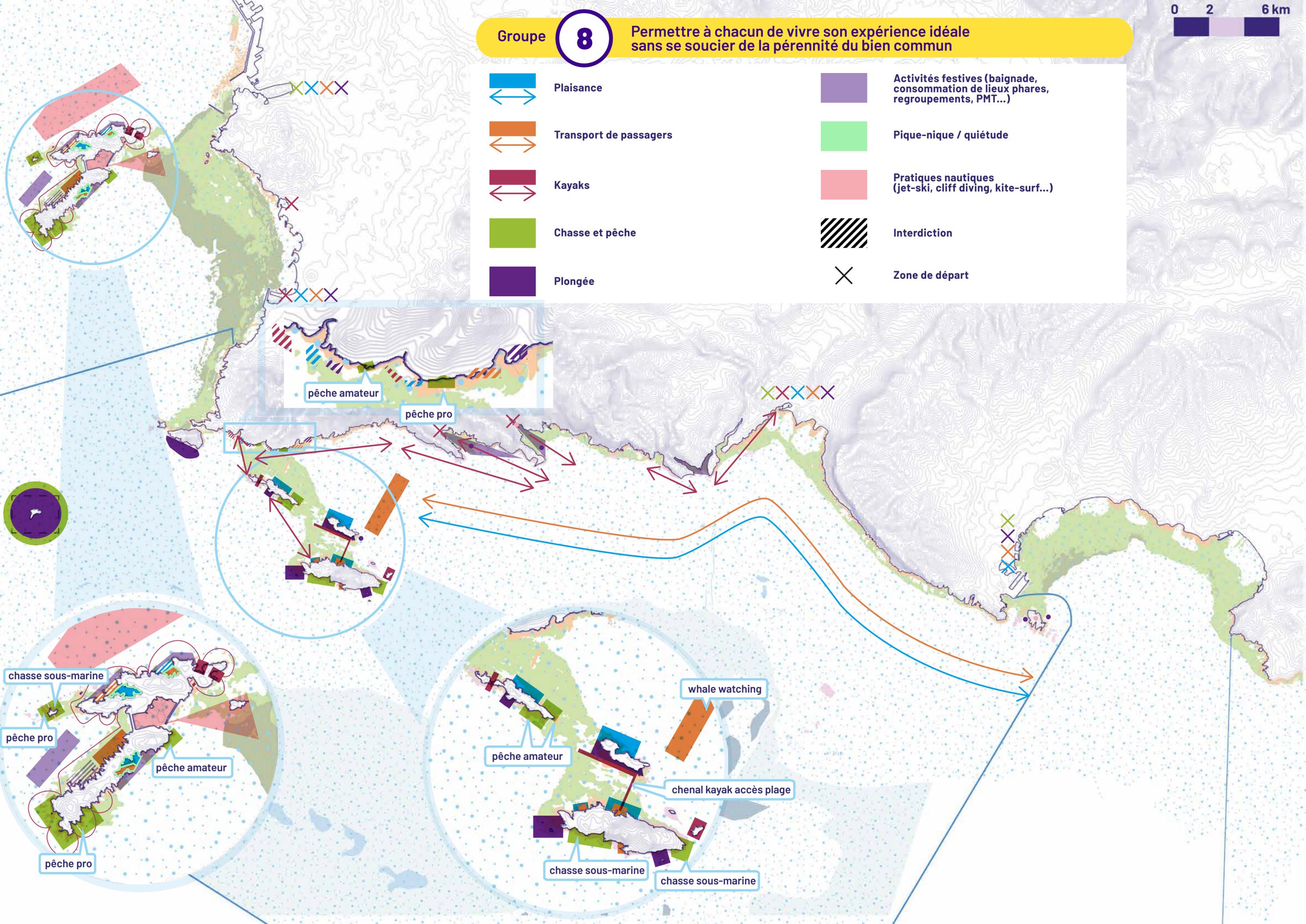


Financement fonctionnement :



Groupe 8 Permettre à chacun de vivre son expérience idéale sans se soucier de la pérennité du bien commun

- Plaisance
- Transport de passagers
- Kayaks
- Chasse et pêche
- Plongée
- Activités festives (baignade, consommation de lieux phares, regroupements, PMT...)
- Pique-nique / quiétude
- Pratiques nautiques (jet-ski, cliff diving, kite-surf...)
- Interdiction
- Zone de départ



pêche amateur

pêche pro

chasse sous-marine

pêche pro

pêche amateur

pêche pro

pêche amateur

whale watching

chenal kayak accès plage

chasse sous-marine

chasse sous-marine

2

RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION

Augmenter la valeur totale du bien commun des Calanques

CADRE DE CONSIGNES N° 4

CAHIER DES CHARGES

- 1 Relire les enjeux privilégiés du cadre de consignes
 - 2 Prendre connaissance des éléments spécifiques du cadre de consignes
 - 3 Prendre connaissance des outils/solutions à appliquer dans votre cadre de consignes
 - 4 Proposer sur la carte numéro 1 "vue d'ensemble"
 - 5 Transposer votre scénario sur les 4 micro-territoires
- + Étape alternative : vous pouvez créer d'autres solutions si vous avez de nouvelles idées
- !** **ATTENTION : Pensez à bien respecter la légende pour que l'on puisse vous relire facilement et avoir le même système de représentation entre toutes les productions. Merci !**

LES ENJEUX PRIVILÉGIÉS DANS CE CADRE DE CONSIGNES

→ enjeu 7 : Protéger les aménités

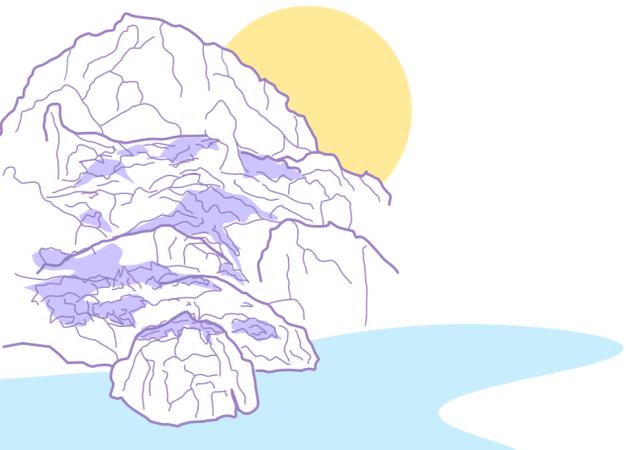
LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À VOTRE CADRE DE CONSIGNES

ÉLÉMENTS REMARQUABLES QUI COMPOSENT LE BIEN COMMUN

- herbier de posidonie (rareté, lenteur de croissance et bienfaits)
- coralligène
- richesse spécifique
- diversité des espèces
- paysage
- paysage sonore
- accès aux ressources
- gouvernance "en sympathie"
- absorption du CO² / régulation climatique

LES TENDANCES EN TERME DE NOUVELLES PRATIQUES

- Planter la posidonie
- Réintroduire des espèces en danger
- Subventionner les puits de carbone naturels



LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **DEVEZ** UTILISER

- Critère capacité de charge biologique et sociale
- Développer le mouillage organisé en veillant à préserver le paysage (33)
- Enquête annuelle sur les usages par les professionnels et les usagers bénévoles (71)
- Conseil annuel des mouillages (78)
- Mise en place d'une régulation de la fréquentation (21)
- Anticiper les effets report (30)
- Désengorger les sites touristiques (61)
- Encourager la reconversion (58)
- Services à rendre par les professionnels (54)

LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **POUVEZ** UTILISER

- Stationnement interdit aux kayaks sur les plages (32)
- Critère "approche sociale"
- Critère quantitatif
- Critère qualitatif (taille)
- Critère "adaptabilité du nombre seuil"
- Redevance pollution (réduction si les propriétaires possèdent des équipements permettant de limiter les pollutions) (4)
- Stationnement des embarcations légères non motorisées): Fleurs d'amarrage (12)
- Campagne de sensibilisation (14)
- Accès dissocié par activité en fonction d'un calendrier (27)
- Réservation des fonds de calanques aux motorisations hybrides (31)
- Campagnes d'information partenariales (47)
- Valorisation des bonnes pratiques (52)
- Éduquer / tester (53)
- Services à rendre par les professionnels (54)
- Marché public d'exploitation (55)
- Désengorger les sites touristiques (61)
- Utilisation de drones pour la police de l'environnement (62)
- Gouvernance écoresponsable (63)



**VOTRE PROPOSITION SERA RÉUSSIE SI VOUS
REMP LISSEZ LES OBJECTIFS SUIVANTS**

OBJECTIF 1

**CHAQUE ANNÉE, LA "SOMME" DES ESPACES PROTÉGÉS
EST SUPÉRIEURE AU TEMPS 0**

OBJECTIF 2

**CHAQUE ANNÉE, LA "SOMME" DES ESPACES PROTÉGÉS ET EN
BONNE SANTÉ EST SUPÉRIEURE À L'ANNÉE ANTÉRIEURE**

OBJECTIF 3

**CHAQUE ANNÉE, DE MOINS EN MOINS DE RÉINTRODUCTION
PLANTATION SONT NÉCESSAIRES POUR AUGMENTER LA "SOMME"
DES ESPACES PROTÉGÉS**



Ce qu'on a prévu c'est d'agrandir le coeur du parc, il part de la Madrague et il inclut tout jusqu'au Vieux Port (Vieux Port non compris), donc jusqu'au Frioul. On a prévu une interdiction totale de mouiller sur ancre dans une zone qui partirait de la Pointe rouge (qui engloberait tout le Frioul) et qui va jusqu'à La Madrague. Cette zone équipée de bouées gratuites sera financée par un paiement, une contribution, à tous ceux qui ont une AOT dans la métropole. Toutes les personnes qui ont un bateau, à terre ou à flot, donne 10 centimes par mètre linéaire et par mois. Soit une dizaine d'euros pour un bateau d'une dizaine de mètres par an. Ils donnent 10€ et ça finance l'installation de bouées qui seront gratuites et libres d'accès. Le Parc aura la maintenance en charge. On a prévu aussi pour protéger l'environnement que le stationnement soit interdit la nuit pour les bateaux de plus de 20m et pour les bateaux dotés de groupes électrogènes dans cette zone. Donc pour les bateaux dotés de groupes électrogènes soient ils les coupent, soient ils vont au port pour la nuit. Pour les plus de 20m dans tous les cas ils vont au port. Pour les bateliers, on leur pose des zones de navigation hybride, au plus tard en 2024, dans les zones de Calanques. Avec une limitation à 3 noeuds à l'intérieur de la bande des 300m. Enfin je veux dire à l'intérieur des Calanques, pas forcément quand ils sont en bordure de côte. On a grandement augmenté les zones de non prélèvement. Et on a des zones de mouillage interdites : Port-Pin et En-Vau, et autour l'Île verte et le Mugel. Niveau réglementation : une amodiation minorée si le propriétaire du bateau pouvait justifier d'une série d'équipements plus favorables à l'environnement. Renforcer la police de l'environnement, installer dans chaque port un système pour les eaux noires et grises. Modalités de gouvernance : chaque année le "conseil de mouillage" définit le nombre de bouées de l'année suivante via des outils d'aide à la décision qui sont des comptages par les agents du parc, et des études scientifiques pour voir l'évolution de la biodiversité. Des bouées intelligentes pour voir les places libres via une application smartphone comme les Velibs. Les outils de communication spécifiques : on souhaiterait que des plaisanciers soient des éco-ambassadeurs au sein de chaque activité, et qu'il y ait des commissions environnement pour échanger autour des bonnes pratiques. Se servir de l'envoi de la facture annuelle pour communiquer sur les nouvelles dispositions. Poursuite de la campagne de sensibilisation des plaisanciers et la mise en place d'une formation obligatoire pour mouiller dans la zone, avec une formation à l'environnement et un recyclage peut être tous les 3 ans, en mettant l'accent sur les produits d'entretiens utilisés. On est quand même tombés sur le problème des eaux grises à traiter.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Conseil de mouillage décide du nombre de bouées de l'année suivante via
 - comptages bateaux (agents du parc)
 - études scientifiques sur l'évolution de la biodiversité
- Extension des délimitations du coeur du parc : du Frioul à La Madrague
- Interdiction du mouillage forain en coeur de parc
- ZIM : Port-Pin, En-Vau, Île Verte, Mugel
- Permis de mouiller obligatoire dans le Parc (contre formation, à renouveler tous les 3 ans)
- Contribution financière pour chaque AOT enregistrée sur la Métropole
- Interdictions aux bateaux de +20m (ou doté groupe électrogène) de stationner la nuit
- 2024 : passage obligatoire à la propulsion électrique pour les transports de touristes
- Vitesse limitée à 3 noeuds dans les Calanques
- Zones de Non Prélèvement augmentées
- Amodiations à la baisse si équipement écologique à bord
- Renforcer la présence des gardes moniteurs
- Des usagers éco-ambassadeurs au sein de chaque activité nautique

Ambition écologique :



Faisabilité :



Financement installation :



Financement fonctionnement :



IDÉES DÉCALÉES

- ZMEL très grande (équipée bouées gratuites ET connectées) : de la Pointe Rouge à La Madrague



 Zone interdite au mouillage forain (ZIM)

 Zone de mouillage organisée (ZMO) sur bouée intelligente et gratuite

 Zone de non prélèvement (ZNP)

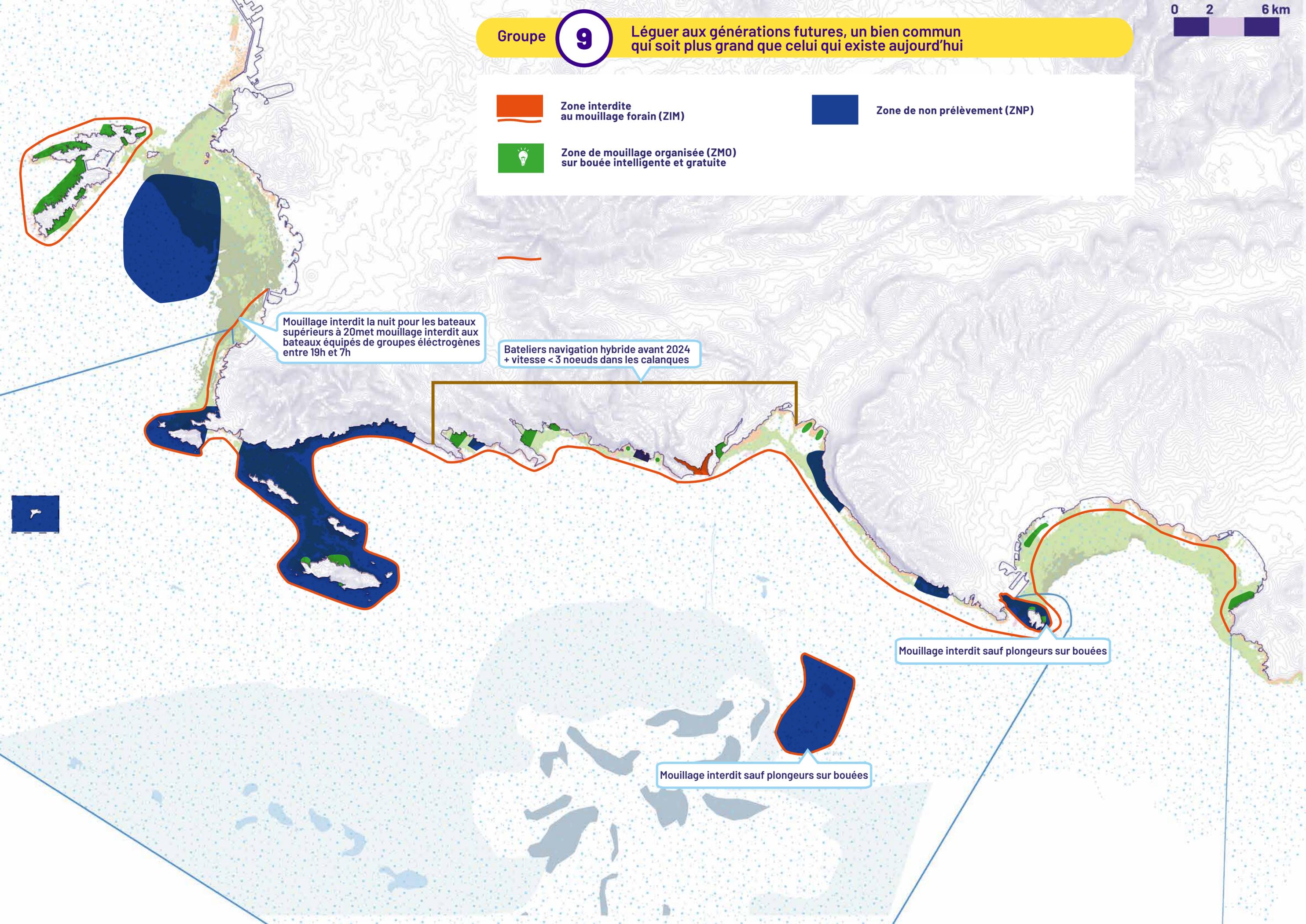


Mouillage interdit la nuit pour les bateaux supérieurs à 20m et mouillage interdit aux bateaux équipés de groupes électrogènes entre 19h et 7h

Bateliers navigation hybride avant 2024 + vitesse < 3 noeuds dans les calanques

Mouillage interdit sauf plongeurs sur bouées

Mouillage interdit sauf plongeurs sur bouées



On est parti du postulat qu'il fallait augmenter. Toute ressemblance avec une République Totalitaire comme la leur serait fortuite. On a été totalitaire, on a été à fond. On nous a dit "vous pouvez pousser, vous avez tous les moyens que vous voulez." On est parti de là, comme vous on a interdit le mouillage forain dans toute la zone. On ne peut mouiller que sur des bouées. On a protégé les principales Calanques en interdisant l'accès par la mer, on a fermé avec des bouées, pour que les baigneurs puissent en profiter. Avant la calanque on a mis des bouées de mouillage où les plaisanciers peuvent s'accrocher. La pêche est interdite aussi. La zone de non prélèvement (ZNP) est petite aujourd'hui... Alors on va pas le faire d'un coup car il y a des professionnels, il y a des gens qui en vivent. Donc chaque année on va doubler la zone de non prélèvement de façon à ce que dans 10 ans le patrimoine soit plus gros qu'aujourd'hui. Alors pour tout ça il y a des pré-requis, il faut pour entrer dans le Parc avoir une puce sur son bateau. Si à l'entrée on fait pas "bip" avec sa puce, la police arrive et nous admoneste, nous sanctionne. Ah oui ! Evidemment, on a les moyens. Du coup vu qu'il faut avoir sa puce pour rentrer dans le parc, il y a une liste d'attente. Si vous voulez aller voir le parc il y a une liste d'attente, vous irez quand ça sera votre tour. La puce est l'outil numérique, mais il y a aussi à l'entrée du port, un grand 4 par 3 lumineux, un écran, qui dit "attention tu rentres dans le Parc des Calanques, c'est un endroit très protégé, as-tu ta puce ? As-tu téléchargé l'appli ?" Oui il faut aussi une appli, ça te permet de discuter avec les bouées. Les bouées elles vont te dire "ah non pas moi car je suis réservée pour les kayaks". Oui car les kayaks ils vont être autorisés à s'amarrer en fleur autour d'une bouée. Les kayaks n'ont pas le droit d'aller jusqu'à la plage. Les baigneurs on ne sait pas s'ils ont le droit d'aller à la plage. Plus tard, on en parle pas tout de suite ! Oui parce que demain il faut qu'il y est plus de biodiversité, plus d'espèces, plus d'endroits purs. Cette notion de puce et de liste d'attente nous amène naturellement à la notion de péages. Alors oui si tu as un bateau propre tu vas payer un peu moins cher. Oui parce que c'est si c'est hybride c'est mieux. Il y a des zones où tu peux naviguer, uniquement si tu as un moteur électrique. Si tu n'as pas de moteur électrique tu ne navigues pas. Faudra un peu zoner tout ça, en fonction de ce qu'il y a dessous... Car s'il y a un madrépore très riche... Faudra pas lui y mettre des hydrocarbures. Donc on va lui y mettre de l'électricité. Il y avait un autre truc qui nous était venu... oui les professionnels. Les loueurs de kayaks ils peuvent faire matelots l'après-midi dans les bateaux de visite des Calanques, ça il faut que ce soit toléré par le droit du travail. Parce qu'aujourd'hui on ne peut pas non plus faire 12 métiers. Les professionnels payent au parc une vignette, qui permet aux professionnels d'abonder au fonctionnement du parc, aider au fonctionnement des bouées. Du coup vu qu'on a beaucoup limité l'accès, moins de gens viennent au parc, donc l'activité économique est moins augmentée que prévu. Donc les prestataires de services (loueurs, restaurateurs, bateliers, pêcheurs... les derniers pêcheurs qui restent, qui vendent leur poisson à Cassis...), vont être obligés d'augmenter leurs prix... Et vont reverser une partie au Parc pour aider à préserver ce petit microcosme très sympa. On a réussi à faire augmenter la biodiversité. Ne pensez pas un instant qu'on y croit. On a joué le jeu !

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Numerus clausus des autorisations d'entrée payantes dans le coeur du parc (liste d'attente)
- Vignette pour les professionnels (cotisation finançant l'équipement)
- Interdiction du mouillage forain en coeur de parc
- Zonage d'autorisations de navigation / type de propulsion (voile / moteur thermique / hybride / électrique)
- Doublement de la ZNP chaque année
- Application pour lire le plan de balisage (spécificités par activité nautique)

Ambition écologique :	★★★★☆	Faisabilité :	★☆☆☆☆
Financement installation :	★☆☆☆☆	Financement fonctionnement :	★★★★☆

IDÉES DÉCALÉES

- Entrée en coeur de parc soumise à une puce électronique (traceur)
- Taxe du parc sur les prestations des professionnels (sans distinction d'activité)



Groupe **10**

Léguer aux générations futures, un bien commun qui soit plus grand que celui qui existe aujourd'hui



Zone interdite aux embarcations à moteur



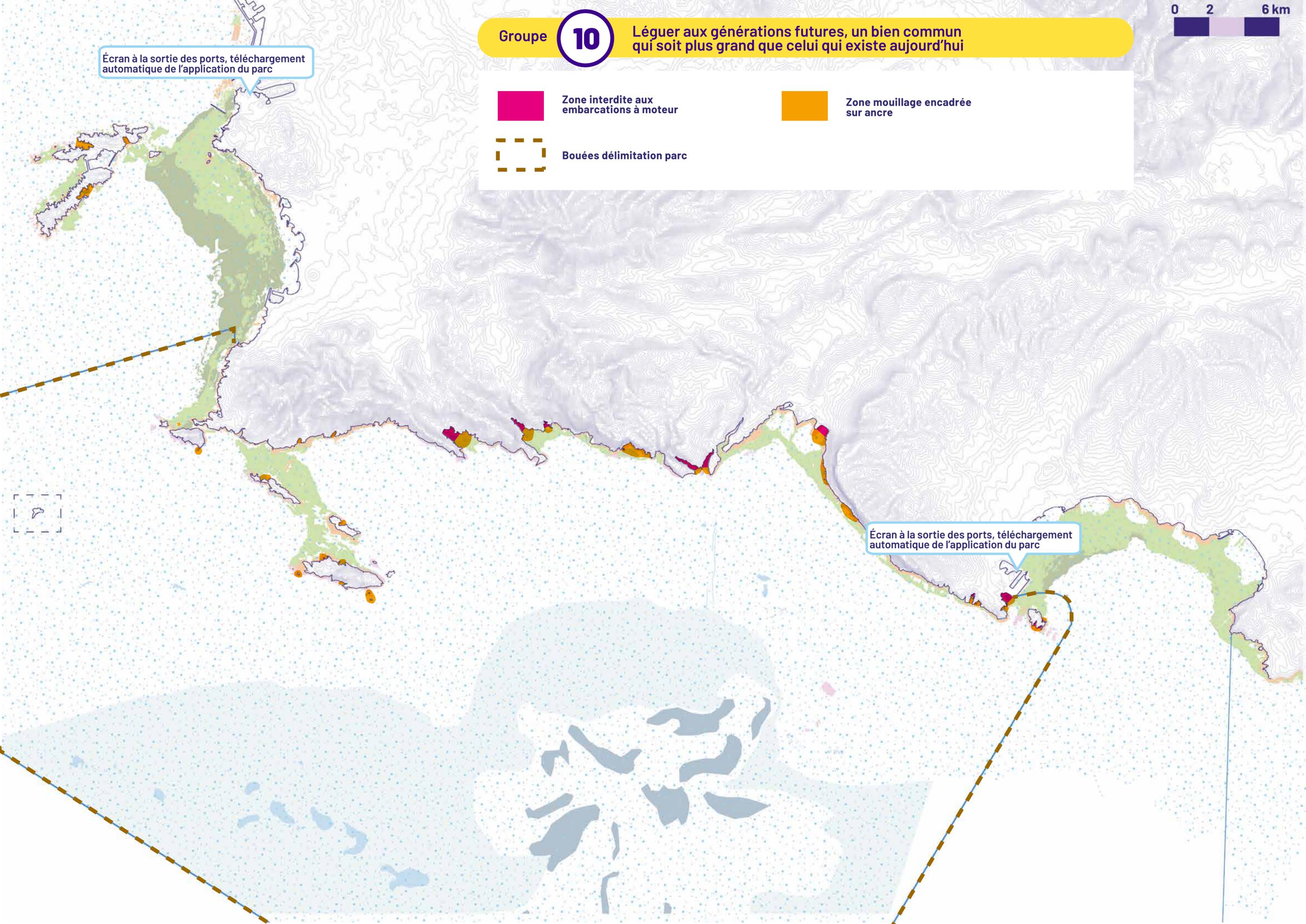
Zone mouillage encadrée sur ancre



Bouées délimitation parc

Écran à la sortie des ports, téléchargement automatique de l'application du parc

Écran à la sortie des ports, téléchargement automatique de l'application du parc



2

RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION



Développer une gestion collective du bien commun et un partage équitable des ressources

CADRE DE CONSIGNES N° 5

CAHIER DES CHARGES

- 1 Relire les enjeux privilégiés du cadre de consignes
 - 2 Prendre connaissance des éléments spécifiques du cadre de consignes
 - 3 Prendre connaissance des outils/solutions à appliquer dans votre cadre de consignes
 - 4 Proposer sur la carte numéro 1 "vue d'ensemble"
 - 5 Transposer votre scénario sur les 4 micro-territoires
- + Étape alternative : vous pouvez créer d'autres solutions si vous avez de nouvelles idées
- ! ATTENTION : Pensez à bien respecter la légende pour que l'on puisse vous relire facilement et avoir le même système de représentation entre toutes les productions. Merci !**

LES ENJEUX PRIVILÉGIÉS DANS CE CADRE DE CONSIGNES

- enjeu 4 : Allouer au territoire toute richesse dégagée par l'exploitation du bien commun
- enjeu 10 : Aligner la gouvernance sur la gestion du bien commun
- enjeu 6 : Préserver l'équité de l'accès à la ressource

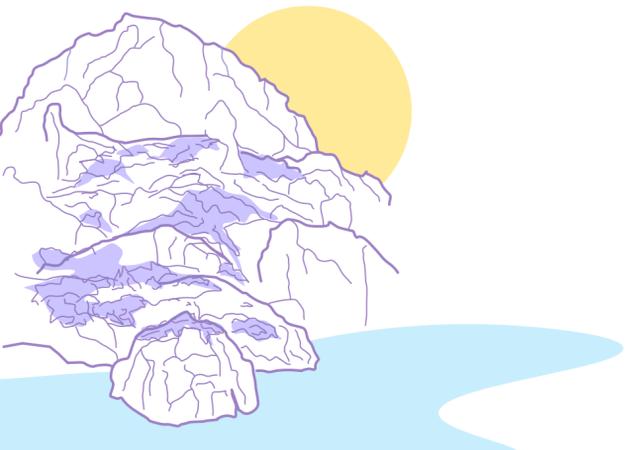
LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À VOTRE CADRE DE CONSIGNES

ACTEURS À PRENDRE EN COMPTE

- Usagers en club
- Usagers professionnels
- Usagers simple pratiquant
- Acteurs économiques
- Acteurs de la biodiversité
- Acteurs institutionnels
- Habitants du parc et à plus grand rayon
- Biodiversité

LES TENDANCES EN TERME DE NOUVELLES PRATIQUES

- acculturation à la co-construction
- augmentation des instances de cogérance : AMAP, coopératives, associations, société de gestion collective des droits d'auteurs, etc.
- longue antériorité historique de systèmes de partages équitables (tontines, mutuelles, caisses de cotisations, etc.)



LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **DEVEZ** UTILISER

- Services à rendre par les professionnels (54)
- Marché public d'exploitation (55)
- Gouvernance écoresponsable (63)
- Accès dissocié par activité en fonction d'un calendrier (27)
- Désengorger les sites touristiques (61)
- Services à rendre par les professionnels (54)
- Campagnes d'information partenariales (47)
- Instauration de chartes (18)
- Accroître le niveau de formation (41)
- Renforcement du contrôle et respect de la réglementation (22)
- Marché public d'exploitation (55)

LES OUTILS / SOLUTIONS QUE VOUS **POUVEZ** UTILISER

- Taxe de mouillage à la longueur du navire (2)
- Critère payant
- Formation obligatoire avant de naviguer dans le Parc (43)
- Partenariat bateaux écoles / Parc (40)
- Redevance pollution (réduction si les propriétaires possèdent des équipements permettant de limiter les pollutions (4)
- Valorisation des bonnes pratiques (52)
- Encourager la reconversion (58)
- Enquête annuelle sur les usages par les professionnels et les usagers bénévoles (71)
- Planning d'accès tournant pour les professionnels (57)
- Mise en place "de patrouilles bleues" (20)



**VOTRE PROPOSITION SERA RÉUSSIE SI VOUS
REMPLEISSEZ LES OBJECTIFS SUIVANTS**

OBJECTIF 1

**BILAN ANNUEL SUR LA BASE D'UNE PART (M² ET/OU MM €)
/ ACTIVITÉ.**

OBJECTIF 2

**REDISTRIBUTION DES EXCÉDENTS DES ACTIVITÉS LES PLUS
ÉTENDUES / RÉMUNÉRATRICES AUX AUTRES**



Effectivement on pouvait reprendre une idée de gouvernance en 4 quarts : 25% de pro 25% d'associations 25% d'institutionnels et représentants du parc. Au niveau professionnels qu'il y ait des représentants des différentes activités (transporteurs de touristes, NUC, kayaks, pêcheurs, mais aussi loueurs de bateaux et plongeurs.... Bien entendu des représentants des clubs nautiques, des plaisanciers, des régatiers). Cela fait beaucoup de monde tout ça ! Bien entendu aussi des représentants de la ville de Marseille, de Cassis, Direction de la Mer, Office de tourisme et préfecture. Au niveau communication, un gros effort pour que les professionnels puissent communiquer avec les différents clients, que ce soit les professionnels loueurs de bateaux, qui doivent inculquer aux locataires les règles élémentaires de navigation et de mouillage dans le parc des Calanques. Les professionnels doivent être les portes-paroles du Parc vis à vis du public, qui se doivent d'établir des chartes (pour kayakistes, bateliers, plongée, etc.) Des journées de formations assurées par les différents corps de métiers pour expliquer à leurs membres comment se comporter, quand un batelier embauche un marin, celui-ci ne connaît pas forcément les us et coutumes qui s'appliquent dans les Calanques. Donc chaque corps de métier enseigne sur une journée les BABA de son activité dans l'enceinte du Parc. Les professionnels se doivent d'être les yeux du Parc pour faire remonter les différents problèmes et faire ces différents comptages des activités qu'il peut avoir dans les différentes Calanques. Concernant les mouillages, je pense qu'il est important de reparler du débarquement sauvage qui ne doit pas se faire, mais ça il faut bien le spécifier, car c'est très connu par les professionnels, mais je crois que pour les loueurs de bateaux il y a du travail dessus. Augmentation des effectifs du Parc et des moyens de l'Etat en mer sur le territoire du Parc. Interdiction du mouillage de nuit si les bateaux ne sont pas équipés de cuves à eaux-noires. On a parlé aussi d'interdire à tous les bateaux de plus de 20 mètres de mouiller en deçà de la bande des 30 mètres. (...) Mouillage écologique sur tout le littoral des Calanques avec des bouées sub-aquatiques. Laissez des chenaux libres pour les Calanques, notamment dans les calanques de Sormiou et Port-Miou, pour que les bateaux des gens qui ont des places dans les ports de Sormiou et Port-Miou puissent accéder à leur port, et que pour les transporteurs de touristes puissent y aller sans faire de zig zag à travers tous les bateaux stationnés de manière anarchique. On parlait aussi de l'aide aux pêcheurs qui puissent se reconvertir dans le pesca-tourisme ou les activités autres que la pêche. Les bouées écologiques devraient être payantes en fonction de la taille des bateaux mais gratuites pour un stationnement de moins de 2h. Important aussi, que la TPM (taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés) qui est une taxe appliquée uniquement par les hauts bateaux de transporteurs de passagers, soit élargie aux loueurs de bateaux et plongeurs.

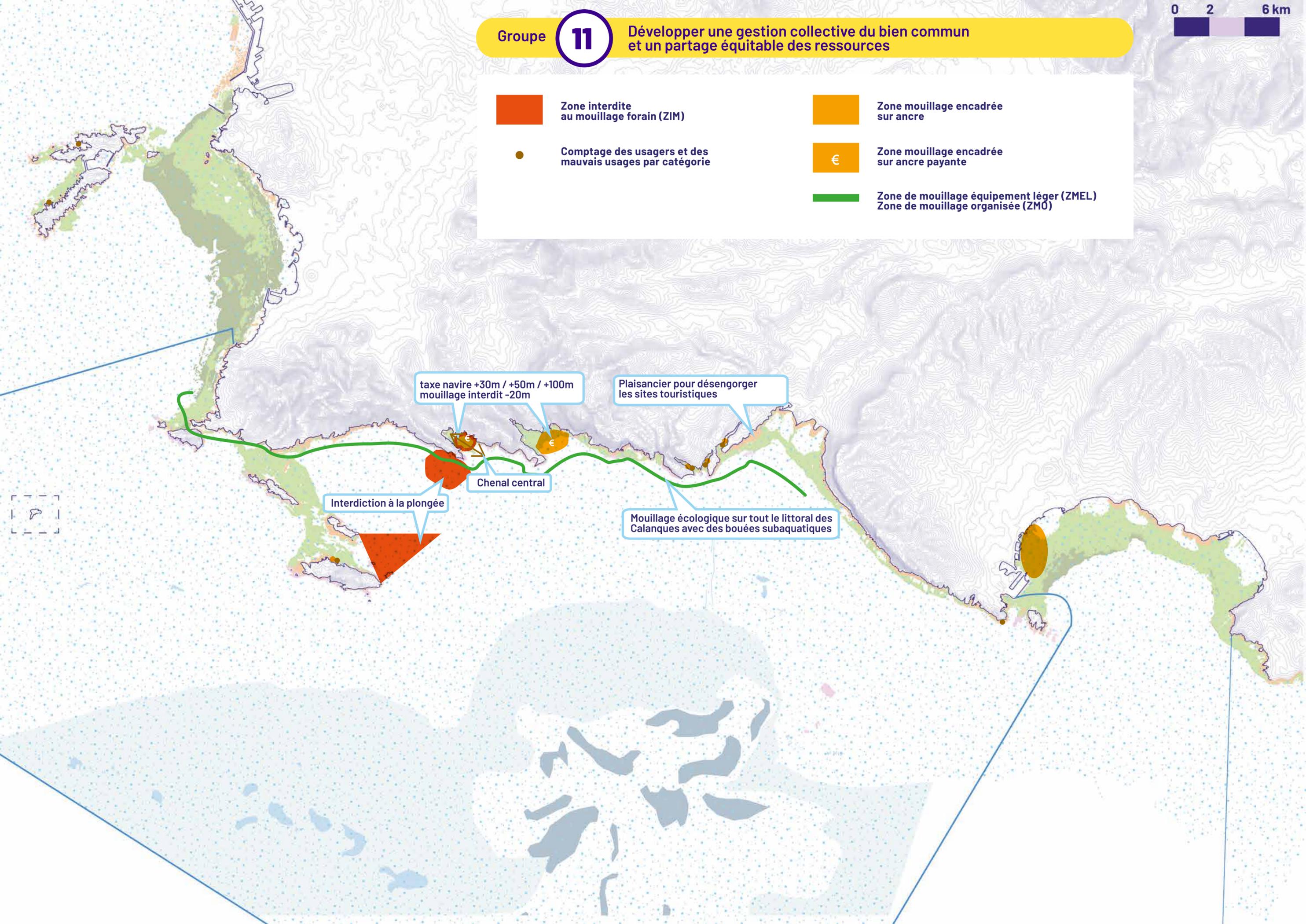


FICHE SYNTHÉTIQUE

- Gouvernance partagée (25% représentants des professionnels / 25% associations / 25% institutions / 25% équipes parc)
- Réseau de professionnels encadrant le partage des bonnes pratiques (charte par activité, formations équipes et clients, rapports d'étonnements et comptages réguliers sur le plan d'eau)
- Augmentation des effectifs (Gardes-moniteurs / Éco-gardes)
- Bouées écologiques sub-aquatiques sur tout le littoral du Parc
 - Mouillage - 2h = gratuit
 - Mouillage + 2h = payant / taille bateau
- Interdiction du mouillage de nuit pour les bateaux non-équipés de cuves à eaux-noires
- Interdiction du mouillage des bateaux de +20m en deçà de l'isobathe des 30m
- Chenaux de navigation pour les transporteurs de touristes + les plaisanciers disposants d'une place en port : Sormiou et Port-Miou
- Subventions à la reconversion d'activité pour les pêcheurs (pesca-tourisme par exemple)
- TPM élargie : loueurs de bateaux + clubs de plongée

Ambition écologique :	★★★★☆	Faisabilité :	★★★★☆
Financement installation :	★★★☆☆	Financement fonctionnement :	★★★★☆

-  Zone interdite au mouillage forain (ZIM)
-  Zone mouillage encadrée sur ancre
-  Zone mouillage encadrée sur ancre payante
-  Zone de mouillage équipement léger (ZMEL)
Zone de mouillage organisée (ZM0)
-  Comptage des usagers et des mauvais usages par catégorie



On a mis en place un conseil de mouillage avec les acteurs : gestionnaires, représentants associations, bateliers, etc. Les acteurs locaux. Trois propos : récupération des données (j'y reviendrai plus tard) des différentes institutions, la gestion / concertation-gestion et l'éventuelle évolution de la réglementation d'une année sur l'autre. Un agrément parc pour les pros et les loueurs, avec des chartes pour tous les métiers tous les usages. On a redistribué alors je n'ai pas le nom de cette taxe, celle de 3,5 % du chiffre d'affaires annuel ? TPM ce n'est pas celle-là ? Non. Bon tant pis. Bon cette taxe est reversée au moins en partie au gestionnaire pour la mise en place notamment de suivis annuels de fonds de moins de 30m, des études de fréquentation annuelles et des mouillages mis en place. Après on a fait une entrée par pratique : plongée, régulation du nombre de plongées par club et par site. Avec un certain nombre d'autorisations de plongées par clubs ou par bateaux. L'obligation pour les clubs d'utiliser les bouées sur site si disponible sinon se rabattre sur un autre site. Tous les autres usagers : retours statistiques en termes d'usages ou de fréquentation, qui sont centralisés chaque année au moment du conseil de mouillage. Pour ce qui est des bateliers : respect de la vitesse et réglementation ; création de chenaux à Morgiou et à Sormiou, interdits au mouillage. Déplacement de la zone d'interdiction au mouillage de Sormiou, inverser, c'est à dire mettre la zone d'interdiction sur la Posidonie et le mouillage sur le sable. On a rebalisé le mouillage à En-Vau et Port-Pin avec une réglementation pour les bateliers par rapport aux horaires. En gros au plus fort de la fréquentation en été, 12-16h, interdiction d'accès dans la Calanque. Au niveau des deux Calanques En-Vau / Port-Pin on a redessiné complètement, en supprimant la zone d'interdiction au mouillage et en ajoutant des bouées réglementées mouillage. Alors dans tout le parc il y a des bouées réservées pour les plongeurs, pour les bateliers, pour les plaisanciers, pour les kayaks. Sur En-Vau / Port-Pin des bouées de kayaks en fond de Calanques, bouées de chaque côté des Calanques réservées à la Plaisance, ce qui réserverait un chenal au centre pour les bateliers. Au niveau des kayaks, respect de la réglementation dans la bande des 300m, accès à la plage réglementé, avec la mise en place de bouées de fonds de calanques. Interdiction de rester du coucher au lever du soleil dans les Calanques d'En-Vau et Port-Pin, et dans les autres sites comme Pouars et Sugiton. Interdiction des bateaux sans permis dans le parc.

FICHE SYNTHÉTIQUE

- Gouvernance partagée (1/3 gestionnaires Parc / 1/3 représentants des professionnels / 1/3 associations)
 - Collecter et croiser les différentes données
 - Concerter les parties prenantes
 - Reconduire ou faire évoluer la réglementation
- Agrément Parc pour les professionnels + Charte par activité
- Taxe Barnier reversée au financement des études (fréquentation, biodiversité, état des équipements)
- Régulation par activité
 - Clubs de plongeurs : quota de plongées par site/bateau + mouillage sur bouée obligatoire
 - Transporteurs touristes : création chenaux Morgiou/Sormiou (interdits au mouillage)
 - Loueurs : formation des plaisanciers (questionnaire en ligne)
 - Bouées réservées selon l'activité : plongeurs / plaisanciers / kayaks / bateliers
- Balisage spécifique En-Vau / Port-Pin :
 - bouées kayaks fond de calanques
 - bouées plaisance bords de calanques
 - chenal pour transporteurs de touristes (chenal interdit au mouillage) / Interdiction pour les transporteurs d'un accès à ces 2 calanques de 12h-16h en Été
- Interdiction de mouiller du coucher au lever du soleil : En-Vau, Port-Pin, Poire, Sugiton
- infoparc fusionne : plan balisage, mouillage, réglementation, bison futé, donia

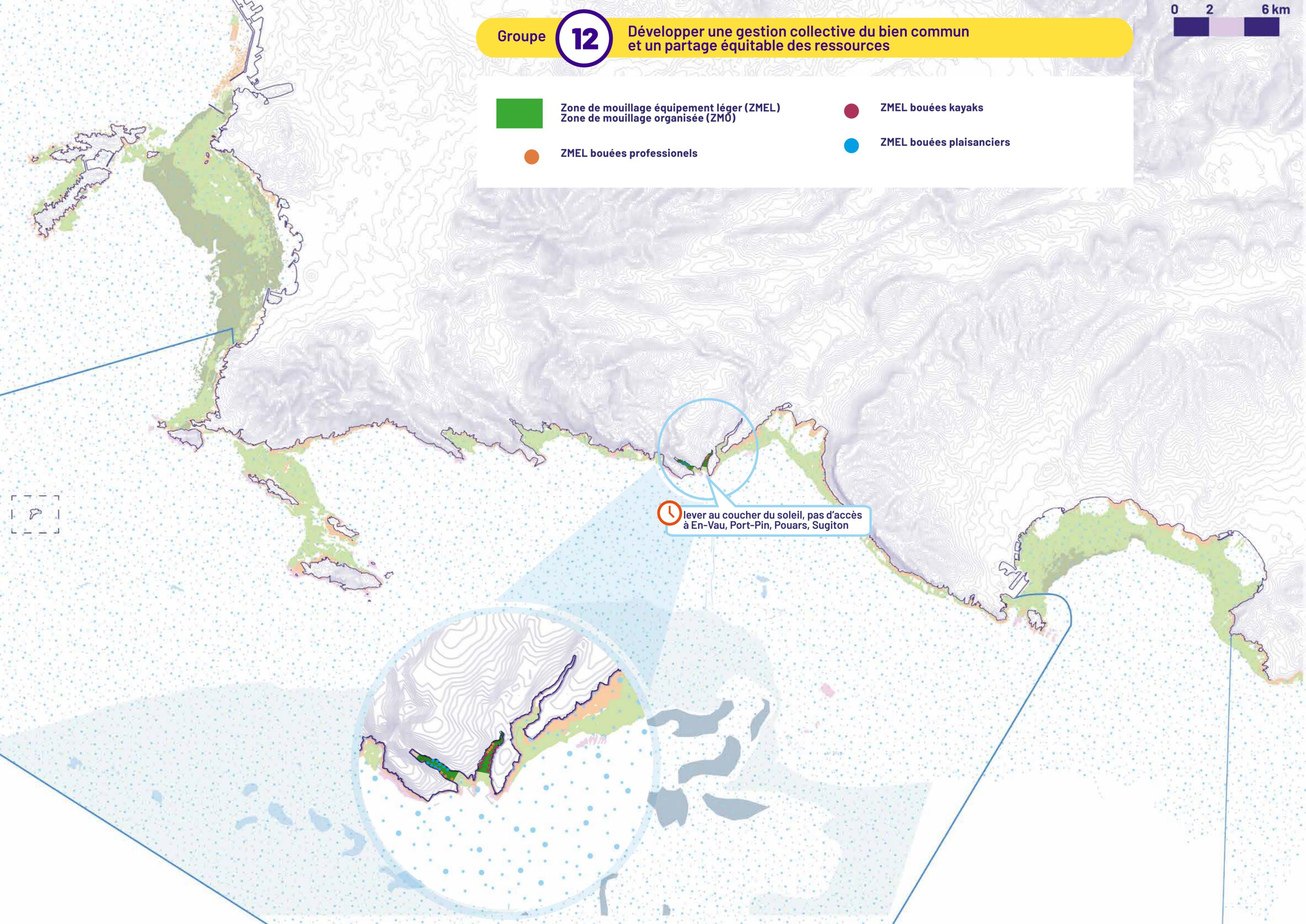


Ambition écologique :	★☆☆☆☆	Faisabilité :	★★★★★
Financement installation :	★★★★☆	Financement fonctionnement :	★★★★☆



-  Zone de mouillage équipement léger (ZMEL)
Zone de mouillage organisée (ZMÓ)
-  ZMEL bouées professionnels

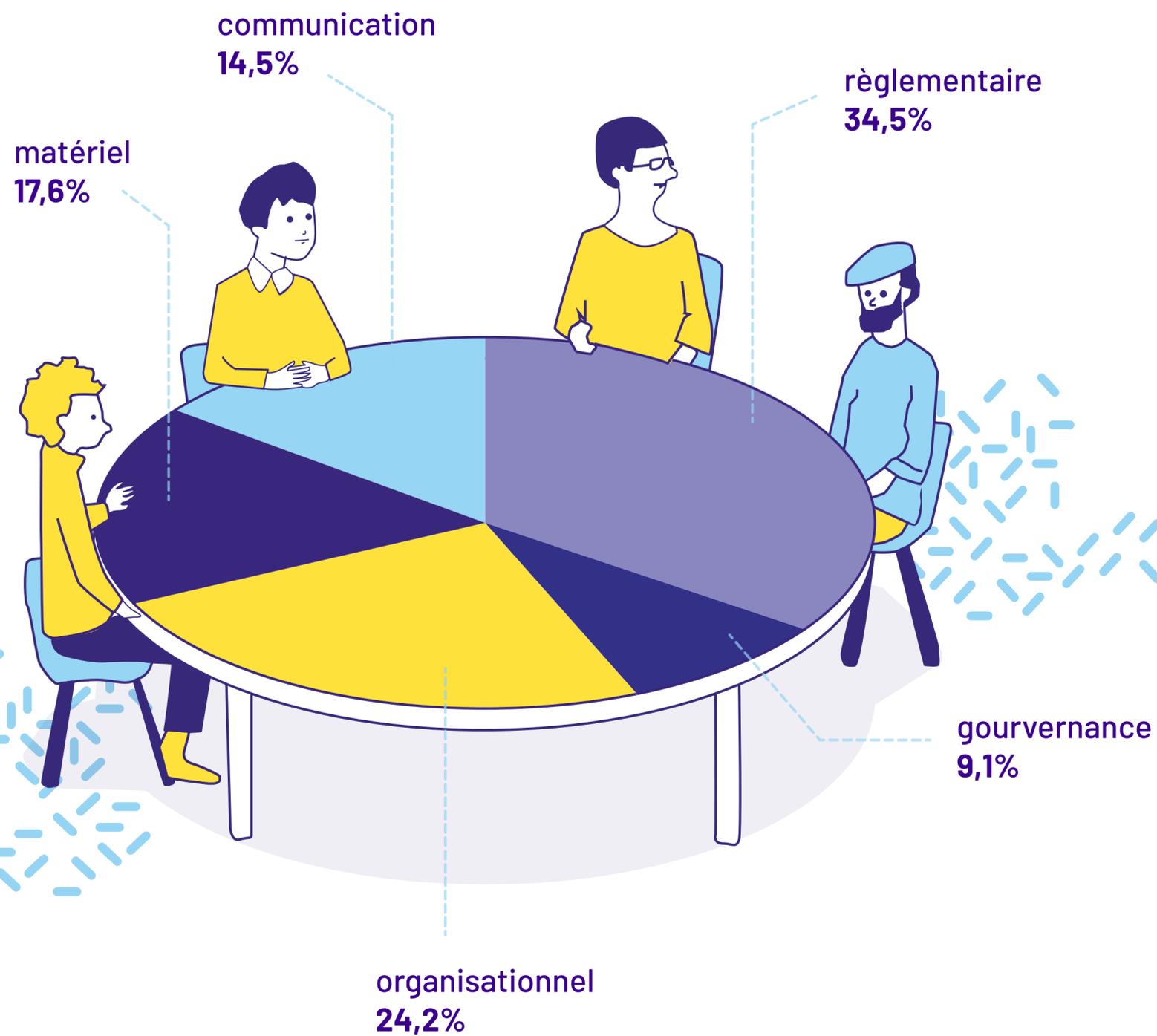
-  ZMEL bouées kayaks
-  ZMEL bouées plaisanciers



 lever au coucher du soleil, pas d'accès à En-Vau, Port-Pin, Pouars, Sugiton

3

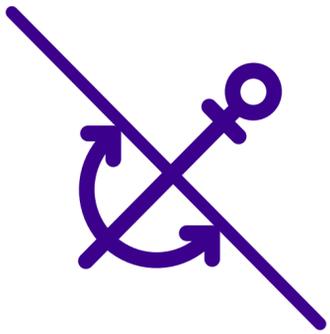
RETOURS DES GROUPES DE RÉFLEXION



4

LES SOLUTIONS QUI ONT ÉTÉ LE PLUS APPRÉCIÉES

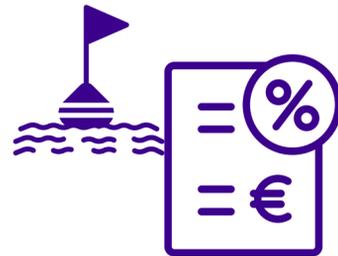
pas de mouillage forain



gouvernance égalitaire



inclure taxe (10€ / an) aux plaisanciers pour bouées gratuites illimitées



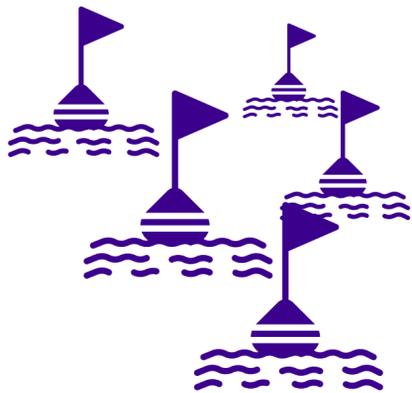
tirage au sort usagers pour la gouvernance



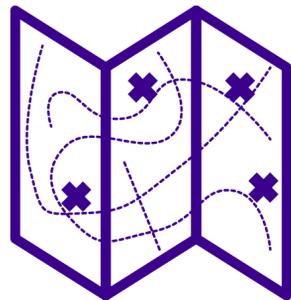
application smartphone qui s'installe automatiquement à l'entrée du PnC



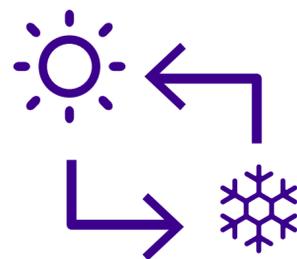
bouées de mouillage un peu partout



mouillage organisé sur bouées où les positions sont répertoriées



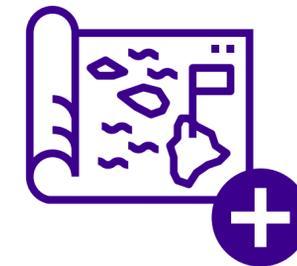
installation et temporalité saisonnière



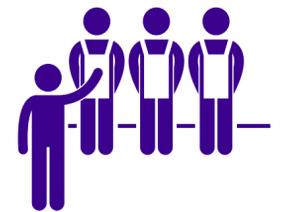
application qui est en cours par le PnC qui informe le public



nouvelles ZNP (au Mugel, vitrine pour le public si ZNP accessible à pied)

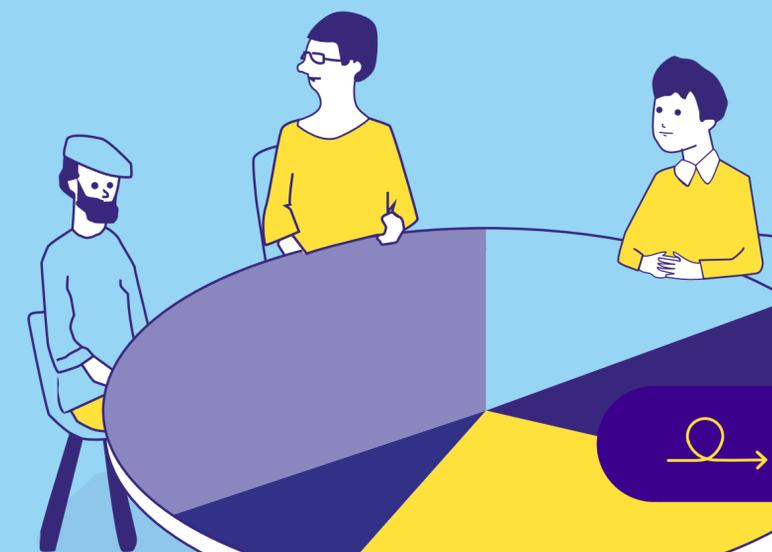
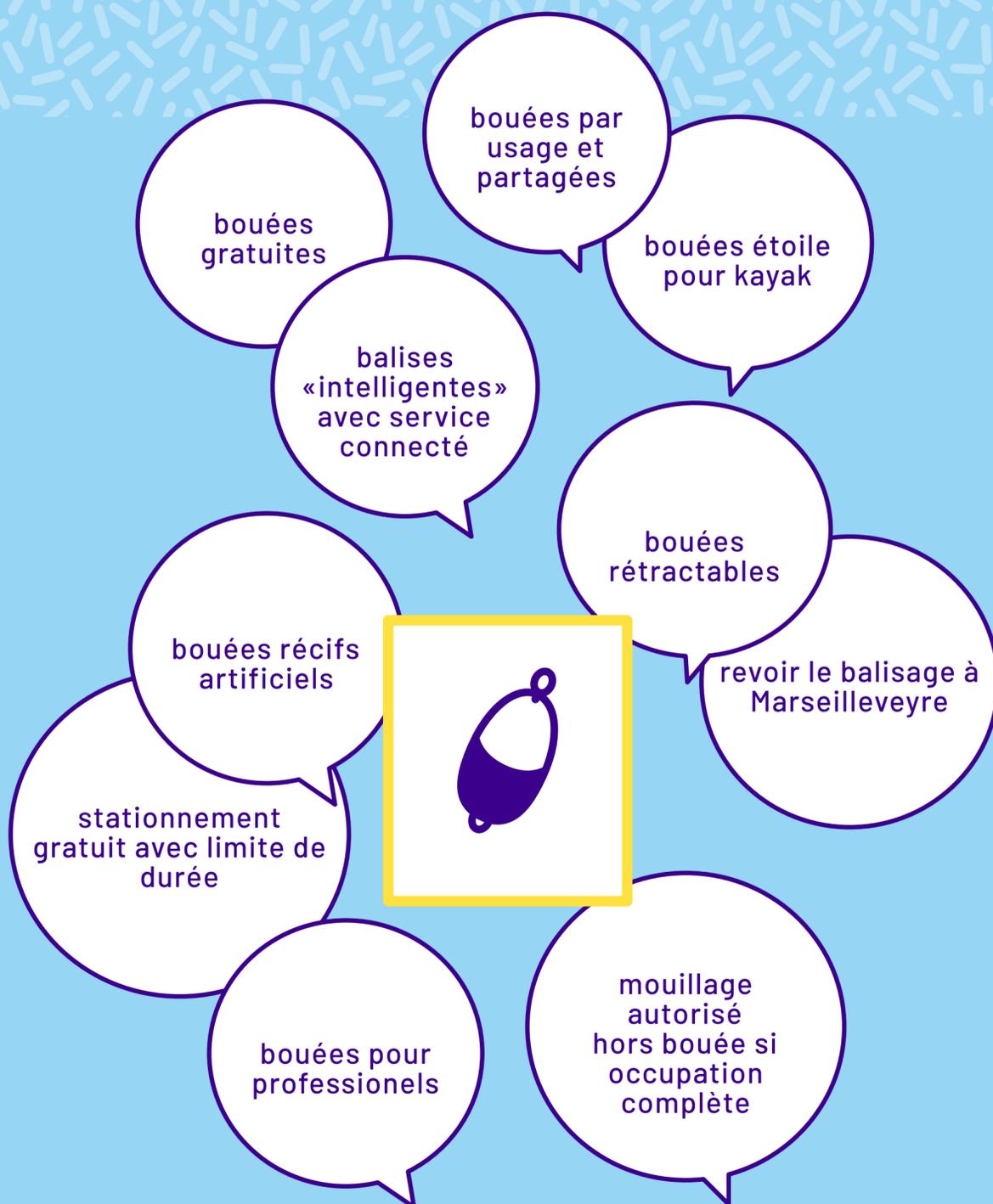


favoriser la pratique encadrée



5

LES AUTRES SOLUTIONS SOULIGNÉES



5

LES AUTRES SOLUTIONS SOULIGNÉES

lutter contre la location sauvage

mouillage interdit aux très grosses unités

plus de mouillage à En-vau et Port-pin

limiter le nombre de locations

zones interdites aux propulsions diesel / essence

limiter en fonction de la force du vent les différentes pratiques

non navigation dans le passage de Croisette (saison)



interdiction d'accès kayak sur toutes les plages

bateaux sans permis interdits

interdiction fond de calanques aux bateliers en pleine période d'affluence

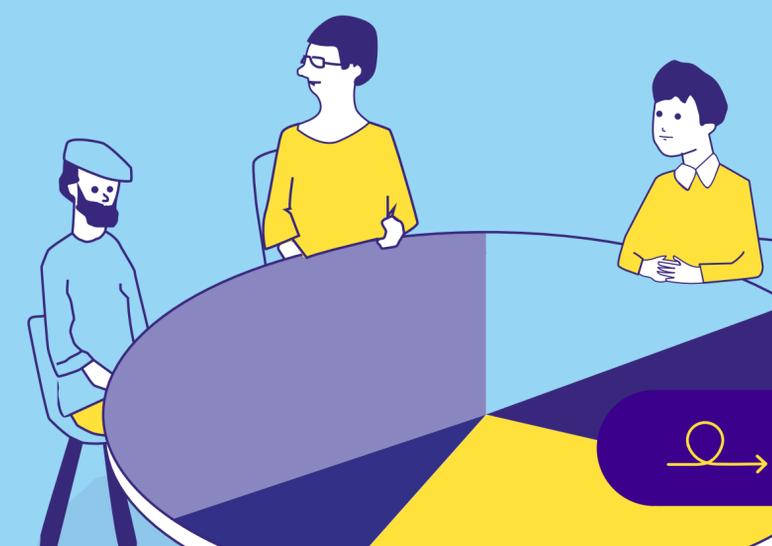
interdiction mouillage de nuit pour navires non équipés de cuves à eaux noires

pas de bateau >20m ou sur groupe électrogène la nuit dans le parc (amarrage au port)

participation financière des touristes et acteurs pro pour le financement des bouées pour ZMEL

taxe place de port

taxe TPM pour loueurs et plongeurs



5

LES AUTRES SOLUTIONS SOULIGNÉES

intégrer le Frioul dans le coeur de parc

revoir la zone de mouillage de Sormiou



ouvrir la mise à l'eau de Sormiou et de Morgiou pour les kayaks et paddles

chenaux d'accès aux calanques

faire une différence entre activités encadrées ou non

zone de préservation qui augmentent progressivement

bateaux propres

privilégier le tourisme vert

eco ambassadeurs



observatoire usagers et des pratiques

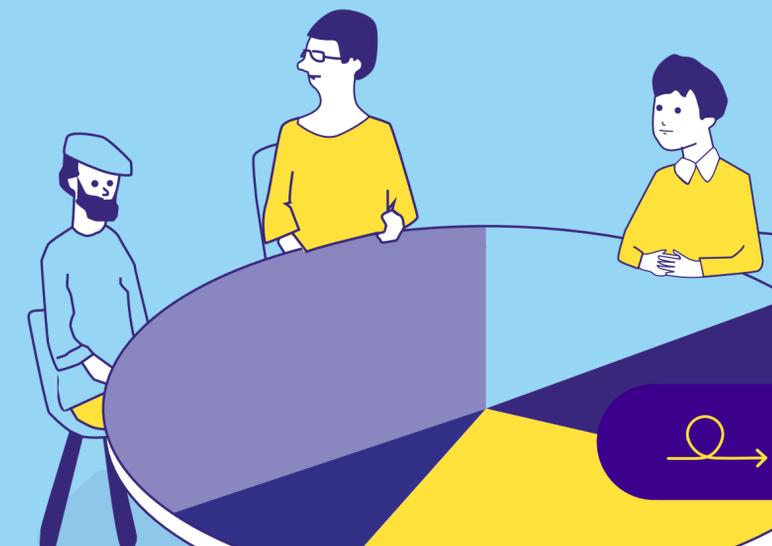
développer concertation

conseil de mouillage participant à l'encadrement des usagers



vrais documents disponibles sur le mouillage

informer



LE BIEN COMMUN

LE BIEN COMMUN

Le bien commun est une notion particulièrement ancienne, remontant à l'Antiquité. Elle désigne des ressources matérielles ou immatérielles à partager (ici, les patrimoines naturels du Parc national des Calanques). Les divers utilisateurs du territoire (habitants, professionnels du tourisme, adeptes des sports de pleine nature, L'activité exercée sur le territoire par ces différents acteurs ont longtemps été considérées comme irréconciliables. Cette illusion est aujourd'hui rompue. Le choix caractéristique de la protection de bien commun n'est pas un choix de gestion définitive par la Communauté. Il s'agit de définir un « faire ensemble », ayant pour objet de préserver leur exploitation durable.

quelques chiffres des calanques

- 100 000 visiteurs par an
- 100 km de littoral
- 100 ans de protection
- 100 espèces végétales
- 100 espèces animales
- 100 km² de territoire
- 100 ans de protection

cliquez pour voir les documents

LES ENJEUX

1 RÉGULER LES CONFLITS D'USAGE

DESCRIPTION
Le plan d'eau attire des promeneurs de plusieurs loisirs avec des attentes différentes. Ces divers usages et la densification de l'utilisation génèrent des conflits d'usage sur le plan d'eau. Certains de ces conflits sont de simples nuisances à l'expérience, d'autres peuvent être des dangers.

CONTEXTE POURQUOI L'ENJEU ÉMERGE ?

- Données fluviales : environ 2 millions de visiteurs (terre et mer)
- une diversification des usages
- la location de matériel de loisir
- le nombre de locatifs de matériel
- la pratique des sports

SI ON NE TRAITE PAS CET ENJEU

- la libre circulation sur le plan d'eau
- des possibilités de mouillage réduites
- Une variation des temporalités d'usage et d'accès

CONTRAINTES

- Acceptation des règles de régulations par les publics
- Mise en application des réglementations
- Sensibilisation des publics aux réglementations
- Acceptation du Pical en position de médiateur/arbitre

SI ON TRAITE CET ENJEU

DESCRIPTION
Plus les indicateurs convergent vers une augmentation constante du nombre pour le temps présent et ne suffisent pas à anticiper l'évolution de cette régulation à long terme.

CONTEXTE POURQUOI L'ENJEU ÉMERGE ?

- Les usagers constatent une augmentation croissante du nombre de visiteurs
- Les moyens de transport se diversifient et s'intensifient
- Les institutions prévoient une augmentation constante de la fréquentation

SI ON NE TRAITE PAS CET ENJEU

- La fréquentation deviendra anarchique, coefficient d'agglomération imprévisible
- L'expérience de rapids et de ressauts sera profondément altérée
- Les habitats marins seront irrémédiablement détruits

CONTRAINTES

- Choisir les mesures permettant de répondre à l'augmentation des usages sans altérer les habitats marins
- Temps de réflexion indépendants avant des conséquences politiques/institutionnelles
- Amélioration de la transparence du débat et des arbitrages

SI ON TRAITE CET ENJEU

AVANTAGES

- Optimisation de la capacité d'accueil du Pical et de ses habitats marins
- Limitation des fréquentations d'usage des habitats marins
- Temps de réflexion indépendants avant des conséquences politiques/institutionnelles

COMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES ENJEUX

- ENJEU 1 : RÉGULER LES CONFLITS D'USAGE**
- Clarification des règles pour faciliter la réconciliation, donc l'acceptation des conflits d'usage
- ENJEU 4 : ALLER AU RENDEZ-VOUS DES HABITATS MARINS**
- Amortir les perturbations négatives ne peut pas se faire sans un réajustement permanent
- ENJEU 5 : PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DU BIEN COMMUN - MAINTENIR UN NIVEAU D'ÉQUILIBRE DU BIEN COMMUN "PARC" POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**
- Anticiper pour éviter pire, transmettre le meilleur héritage possible
- ENJEU 7 : PROTÉGER LES HABITATS MARINS**
- Améliorer les règles prévues pour garantir une expérience enrichissante
- ENJEU 8 : GARANTIR LES EXPÉRIENCES IDEALES DU PARC**
- Améliorer les règles prévues pour garantir une expérience enrichissante
- ENJEU 9 : PROTÉGER LES HABITATS MARINS**
- Améliorer les règles prévues pour garantir une expérience enrichissante

LES FICHES SOLUTIONS

Désengorger les sites touristiques

DESCRIPTION
Promotion de sites insolites, éloignés ou moins connus, afin de désengorger d'autres sites exceptionnels.

LÉGENDE

63

ENJEU PRIORITAIREMENT VISÉ

- enjeu 2 : Anticiper l'augmentation du nombre d'usagers

AUTRES ENJEUX

- enjeu 1 : Réguler les conflits d'usage
- enjeu 7 : Protéger les aménités
- enjeu 8 : Garantir les expériences idéales du Parc
- enjeu 9 : Protéger les habitats marins

Type de solution

- matérielle
- organisationnelle
- servicielle
- légale / réglementaire
- communication

Origine de l'idée

- Issue des ateliers
- Issue de la veille
- Issue de l'équipe projet

Mouillez-vous!

Ensemble, imaginons l'avenir du mouillage dans le Parc national des Calanques

PROSPECTIVE BENCHMARK DES SOLUTIONS

DESCRIPTION
L'approche sociale s'intéresse à la capacité de charge maximale d'un site ressentie par les individus avant qu'ils ne se décident à aller ailleurs. Elle revient à se soucier du bien-être des usagers, de leur confort, de leur plaisir, de leur sentiment d'un espace et du niveau de confort qu'ils sont prêts à accepter.

LÉGENDE

ENJEU PRIORITAIREMENT VISÉ

- enjeu 8 : Garantir les expériences idéales du Parc

AUTRES ENJEUX

- enjeu 1 : Réguler les conflits d'usage
- enjeu 2 : Anticiper l'augmentation du nombre d'usagers
- enjeu 7 : Protéger les aménités